

Bulletin mensuel des postes et télégraphes



France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1898-07.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter

utilisation.commerciale@bnf.fr.

1898.

Nº 9.

Nº 7.

ANNEXE

AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

JUILLET 1898.

SOMMAIRE.	ages.
RÉATIONS de bureaux de poste	588
CRÉATION d'un service de bureau ambulant secondaire entre Bordeaux et Nantes	
Créations de réseaux téléphoniques	
DUVERTURE de réseaux et de circuits téléphoniques	
Nomenclature des bureaux télégraphiques	592
Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques par département.	
$(N^{\circ} 500-43.)$	594
Nomenclature des bureaux de poste autrichiens	
Nomenclature des bureaux de poste de Norvège	596
RECTIFICATIONS à la Nomenclature G (édition de 1898)	5 96
Additions et rectifications au Tarif international des Postes	
Batiments en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer	59 8
Addition à l'Instruction générale. (Appendice n° 59.)	601
Franchises postales. — Publication d'un 190° supplément au Manuel des franchises postales	
et d'un 12° supplément à l'Annexe à ce Manuel (franchises militaires). Conscillers à la	
cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision. — Officiers de réserve de la	
marine	60 ı
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'avril des années 1898	
et 1897. — France	610
Etat comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'avril des années 1898	_
et 1897. — Algérie	611
Tableau des opérations effectuées par la Gaisse nationale d'épargne pendant le mois de juin	
1898	612
Modifications à l'Instruction générale, du 24 février 1894, sur le service intérieur de la	
Caisse nationale d'épargne. (Direction centrale, directeurs, receveurs principaux et comp-	
tables des succursales.)	012
Modifications à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse	· •
nationale d'épargne	
FAITS divers	025
Annêré ministériel, du 8 juin 1898, décernant des médailles d'honneur des Postes et des	C.
Télégraphes à des sous-agents	027
Dicker, au 5 juillet 1898, portant nomination au Sous-Secretaire d'Etat des Postes et des	C - 0
Télégraphes.	
Arrêrés, des 6 et 12 juillet 1898, constituant le cabinet du Sous-Secrétaire d'État des Postes	
et des Télégraphes	020
PROMOTION et nominations dans l'Ordre national de la Légion d'honneur	
Nominations.	029
Nominations et mutations	UDI

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1° BUREAU. — ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

Créations de recettes simples des Postes de 3° classe.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux bureaux ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Pas-de-Calais Corrèzé. Vendée. Seine-et-Marne. Vosges Idem Oise. Nord. Charente-Inférieure Basses-Pyrénées. Seine-et-Marne Somme Ain.	Noyelle-Godault Sérvières Croix-de-Vie (1) Ozouer-le-Voulgis (2) Grandvilliers (2) Rochesson (2) Rantigny (2) Lambersart (3) Châtel-Aillon (3) Arette Noisiel Sailly-Laurette La Cluse, commune de Montréal (2)	12 avril 1898. Idem. 22 mars 1898. 12 avril 1898. Idem. Idem. Idem. Idem. Idem. Jani 1898. 12 avril 1898. Idem. Idem.
(-)	ent de facteur-receveur existant dans la commune. xiliaire rurale des Postes existant dans la commune	

Créations d'établissements de facteur-receveur.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITES Où LES NOUVEAUN ont été intalles.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Var. Idem. Idem. Idem. Idem. Loir-et-Cher. Gironde. Vienne Charente. Yonne Jura. Maine-et-Loire Mayenne. Côtes-du-Nord Landes. Basses-t'yrenees. Hauto-Marne Seine-et-Marne Nord. Idem. Oise Hérault. Alpes-Maritimes. Allier Puy-de-Dôme. Vosges Eure-et-Loir Sarthe. Loir-et-Cher. Hautes-Pyrénées	Cabasse Le Pradet Forealqueiret Sainte-Anastasie Sougé Cadillar Paizay-le-Sec Pranzae La Celie-Saint-Cyr Gressia Goron Saint-Jean-sur-Mayenne Le Hinglé Saint-André-de-Seignaux Bidaway Foulain Nanteuil-les-Meaux Erquinghem-Lys Lesquin Saint-Just-des-Marais Saint-Drézery (1) La Tour (1) Voumas (1)	Idem.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux bureaux - ont été installés.	DATES des arrêtés de création.
Dordogne	Coux et Bigaroque Teillé Longues Allouzier Valserres Conteville (1) Puyloubier (2) Touget Sainte-Cécile: uxiliaire rurale des Postes existant dans la commun	Idem. Idem. Idem.

Ouverture de recettes auxiliaires des Postes..

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Côte-d'Or. Vosges;. Isère. Gironde Cher. Aisne Calvados. Dordogne Aube. Loir-et-Cher Hérault. Oise	Epinal B. Grenoble B. Bordeaux D. Bourges C. Soissons A. Caen B. St-Laurent-des-Hommes. Origny-le-Sec. Thenay Pouzolles. Choisy-au-Bac.	Bourges R. P. Soissons. Gaen R. P. Montpont-sur l'Isle Maizières-la-Grande-Paroisse Pontlevoy. Gabian	4 juillet 1898. 5 juillet 1898. 4 juillet 1898. 11 juillet 1898. 16 juillet 1898. 10 juillet 1898. 10 juillet 1898. 1° juillet 1898.

Par décision du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes en date du 25 juin 1898, la recette auxiliaire rorale municipale des postes existant à Chepoix (Oise) a été supprimée à partir du 1^{er} juillet 1898.

Le bureau composé des postes et des télégraphes créé à Paris, avenue du Trocadéro, sous la dénomination de Paris n° 106, a été mis en activité le 15 juillet 1898.

Le bureau temporaire créé à la Baule, commune d'Escoublac (Loire-Inférieure), a été mis en activité le 1^{er} juillet 1898.

Par décision du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes du 18 juin 1898, a été autorisée la création d'une recette simple municipale temporaire des Postes dans la commune de Saint-Nectaire (Pny-de-Dôme), sous la dénomination de Saint-Nectaire-le-Bas.

Cette recette a été mise en en activité le 1er juillet 1898.

Par décision du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, en date du 2 juillet 1898, le bureau existant dans la commune du Pin (Indre) prendra à l'avenir la dénomination de Badecon-le-Pin.

La recette auxiliaire urbaine des Postes créée à Paris, sous la dénomination de Paris, n° 16 À (rue de Montmorency, n° 46) a été mise en activité le 23 juin 1898.

La recette auxiliaire urbaine des Postes créée à Paris sous la dénomination de Paris, n° 28 B (rue des Écoles, n° 30), a été mise en activité le 16 juin 1898.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. - 2° BUREAU. CORRESPONDANCE POSTALE INTÉRIEURE.

- Création d'un service de bureau ambulant secondaire entre Bordeaux et Nantes.

A partir du 1er août 1898, il sera créé, sur la ligne de Bordeaux à Nantes (réseau de l'État), un service de bureau ambulant secondaire, dont le parcours sera restreint provisoirement au trajet de Bordeaux à Rochefort sur-Mer et retour.

Ce nouveau service portera la dénomination «Bordeaux à Nantes» et compor-

tera deux brigades qui seront désignées par les lettres A, B.

Il sera rattaché à la Direction des bureaux ambulants de la ligne de l'Ouest.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2º BUREAU. CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

Créations de réseaux téléphoniques.

Côte-d'Or	DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE des réseaux.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
	Isère. Marne. Puy-de-Dôme Saône-et-Loire Vosges. Idem Jura Idem Somme. Idem Eure Eure-et-Loir Idem Idem Indre-et-Loire. Seine-Inférieure Seine-et-Oise. Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem	La Mure Trigny. Châtelguyon Chagny Plombières. Xertigny Dôle. Lons-le-Saunier. Athies Matigny. Monchy-Lagache Breteuil Bonneval Châteaudun Châteaudun Châteaudun Châteauneuf-en-Thymerais. Nogent-le-Rotrou. Saint-Avertin Bois-Colombes Arques-la-Bataille Crosnes Franconville Marolles-en Hurepoix Soisy-sous-Étiolles. Vaux Hendaye Saint-Jean-de-Luz Couzeix.	Idem.	Idem. Idem. Idem. Idem. Idem. 18 juin 1898. 17 juin 1898. 5 juillet 1898. Idem. Idem. Idem. Idem. 17 juin 1898. 5 juillet 1898. Idem. 17 juin 1898. Idem. 17 juin 1898. Idem. If juin 1898. Idem. Idem. If juin 1898. Idem.

Le réseau téléphonique de Belfort est constitué en réseau centre de groupe. — Les réseaux de Valdoie, Giromagny, Étueffont-Bas, Rougemont-le-Château, Morvillars, Châtenois (Territoire de Belfort), Héricourt, Ronchamp (Haute-Saone) sont compris dans le groupe de Belfort. (Arrêté du 18 juin 1898.)

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2° BUREAU. — CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

Ouverture de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des réseaux.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Bouches-du-Rhône Gard Isère Marne Nord Oise Puy-de-Dôme Idem Vosges Idem Vaucluse. Territoire de Belfort Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem	Tarascon Beaucaire La Mure Gueux Orchies Verberie Châtelguyon Thiers Plombières Xertigny Orange Belfort Châtenois Danjoutin Étueffont-Bas Giromagny Morvillars Rougemont-le-Château Valdoie Héricourt Ronchamp Pacy-sur-Eure Saint-Avertin Grisy-Suisnes	19 juin 1898. Idem. 22 juin 1898. 1dem. Idem. Idem. Idem. Idem. 16 juillet 1898. 16 juillet 1898. 16 juillet 1898. Idem. Idem.

Onverture de circuits téléphoniques interurbains.

DÉSIGNATION des circuits.	LONGUEUR des	NATURE et diamètre des fils.	POINTS de coupure.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
Orchies = Douai. Gueux = Reims. Verberie = Béthisy-Saint-Pierre (1). Beaucaire = Tarascon = Avignon (2). Morvillars = Belfort. Châtenois = Belfort. Danjoutin = Belfort (4). Monthéliard = Belfort (3). Héricourt = Belfort. Valdoie = Belfort. Giromagny = Belfort. Rougemont-le-Château = Belfort. Étueffont-Bas = Belfort (4). Ronchamp = Belfort	1 400 22 055 14 175 9 095 3 350 18 710 11 520 3 460 12 480	Cu. 2 ^m /m1/2. Idem. Idem. Idem.		1er juillet 1898. Idem. Idem. 19 juin 1898. 16 juillet 1898. Idem.
Sartrouville = Maisons-Lassitte	2 025 10 377 18 626 56 520	Circt souter ⁿ . Cu. 2 ^m / ^m 1/2. Cu. 3 ^m / ^m . Cu. 2 ^m / ^m 1/2.		13 juin 1898.

⁽¹⁾ Des relais polarisés ont été installés sur les circuits « Verberie = Béthisy-Saint-Pierre = Orrouy ».

Les relais polarisés installés sur les circuits « Compiègne = Orrouy = Crépy-en-Valois » ont été placés sur les circuits « Compiègne = Orrouy = Paris ».

Le circuit « Valence = Romans » a été approprié aux transmissions simultanées.

⁽²⁾ Circuit pourvu de relais polarisés.

⁽³⁾ Des relais polarisés ont été installés sur des circuits «Belfort = Monthélierd = Besançon » (4) Circuit utilisé à la transmission télégraphique.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. 1^{et} BUREAU. — CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1º Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) Burcaux municipaux.

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•	`.		
Alligny-Cosne M	S'-Martin-d'Entraunes MT. (R). Saint-Maurice-de-Pionsat M. Saint-Robert M. Saint-Yrieix-le-Déjalat M. Sirod MT. RG. Taza (C ^{nc} de Teniet-el- Haad) M. Vaujany MT. Vaumas M. Vaumas M. Vaumas M. ✓	AlpMaritimes: Puy-de-Dôme. Corrèze. Corrèze. Jura. Alger. lsère, Allier.		
i) Burea	u d'intérêt privé.	•		
	ureau d'Azay-sur-Thouet pour la corre , de ses hôtes et de son personnel.	•		
Modi	lications.			
Page 16. Ajouter: Arcachon, Sém. G 44. Remplacer le renvoi (2) par 30 septembre.		du 1 ^{er} juin au		
— 56. Supprimer : Cap Ferret, Sér	n. 2 kil. Gironde.	4.		
- 59. A l'article : Castets ou Caste		indes, lire: Cas-		
U	ts-en-Dorthe M. ⊠. RG. Giron ☑. RG. Gironde.	de, lire: Castets-		
	rôme; <i>substituer:</i> Grignan-Chai on <i>grdre alphabétique, page 128</i>			
106. Fauville M. E. renvoi suivant	Seine-Inférieure; ajouter l'indie au bas de la page :	ce (4) et porter le .		
8 heures	u de Fauville est ouvert sans interru s du matin à 7 heures du soir, les veil e les jours de marché.	' -		
136. — He-Pelée, Sém. Manche.	Manche; substituer: He-Pel	ée, Sém. 1 kil.		
151. Ajouter l'indice & à l'article : Lambersart M. RG. Nord.				
- 165. A l'article : Le Menoux MT		e (R.).		
— 188. — Marlhes. Loire;	• •	, ,		
·				

Page	188.	- Marolles, 1 kil. Seine-et-Oise; substituer: Marolles V. Seine-et-Oise.		
	193.	Menoux (Le) MT. (R.) Indre; supprimer l'indice (R).		
•——	222.	Orrouy MT. (R.) Oisc page le renvoi suivan	e; ajonter l'indice (3) et porter au bas de la	
		(3) Le bureau d'Orr tembre, de 7 l	ouy est ouvert en semaine, du 1er juin au 30 sep- ieures du matin à 7 heures du soir.	
•	224.	Ajouter l'indice 🖾 à l et-Marne.	l'article: Ozouer-le-Voulgis M. RG. Seine-	
•	304.	Stains M. 🖼 Seine; la	ire: Stains MC. 🖂. Seine.	
·	304.	Stains MC Seine s	ajouter l'indice (1) et porter le renvoi sui-	
		(1) Le bureau de S dimanches et jou	tains est fermé à partir de 4 heures du soir, les irs fériés.	
	320.	Vaumas K. Allier; sub	stituer: Vaumas V. Allier.	
· 	334. ———	- Vornay MT. (R.) Cho	er; supprimer l'indice (R.).	
	293.	- Sandricourt (C ^{ne} d'A l'indice (R.).	mblainville) MT. (R.) Dise; supprimer	
	278.	 Saint-Marcel-lès-Valer Valence i kil. Drôi 	nce K. Drôme; substituer: Saint-Marcel-lès- ne.	
<u> </u>	342.	- Dans la liste des b inscrire :	nureaux de Paris, en regard du nº 106,	
		Avenue du Tr	rocadéro, nº 50	
	350. ———	- Toulouse; ajouter : T	oulouse-Bayard 🔂 🚪 7 📗	
	A jout	er l'indice RG, après le	nom des burcaux suivants :	
Chan	le (La) M, op - Saint - Père e) M. ⊠.	Savoie. Vendée.	Le Champ-Saint-Père Vendée. M. Z. Le Longeron M Maine-et-Loire.	
Egui: Haut	lles M. ⊠ efage M. ⊠	Bouches-du-Rhône Lot-et-Garonne.	Longeron (Le) M Maine-et-Loire. Royat M./BC Puy-de-Dôme.	
LÆ D	âthic M	Savoie.	Saint-Lattier M. M. Isère.	

Supprimer l'indice RG. à l'article : Vendres M. RG. Hérault.

Réouvertures.

Lovagny BM Montanvert (Le) [Cne	Haute-Savoie. Haute-Savoie.	Pralognan BM. RG. Ussat les-Bains (Cne	Savoie. Ariège.
de Chamonix] BM.		d'Ornalac - Ussat - les-Bains) BM.	
Le Montanvert (C ^{ne} de Chamonix) BM.	Haute-Savoie.		

Fermeture provisoire.

Aléria M. E. RG. Corse (sera fermé du 16 juillet au 31 octobre).

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1 et BUBEAU.
- CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques par département (N° 500-43).

(Direction à donner aux télégrammes.)

ADDITEONS.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
-	ÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES	
<i>A</i> ain	Attignat	Bourg. Ambérieu.
Allier	Vaumas	Moulins.
Alpes-Maritimes	Saint-Martin-d'Entraunes	Puget Théniers.
Ardèche	Desaignes	Tournon.
Ardennes	Neufmanil	Mézières.
	Saint-Aulaire	Brive.
Corrèze	Saint-Robert	Idem.
	Saint-Yricix-le-Déjalat	Tulle.
Creuse	Lupersat	Aubusson.
D rôme	Saint-Laurent-en-Royans	Romans.
Eure	Etréville	Pont-Audemer.
Hérault	Beaulieu	Montpellier.
	Baudres	Châteauroux.
Indre	Boucssc	Argenton.
	Mcobecq	Châteauroux.
Isère	Vaujany	Grenoble.
	Aumont	Poligny.
	Colonne	Idem.
Jura	Pagney	Dôle.
	Sirod	Champagnole.

and the state of t

DÉPARTEM E NTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
	•	• .
BUREAUX TÉLÉGRA	PHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUN	ICIPAUX. (Suite.)
		•
Manche	Villebaudon	Saint-Lô.
 	Alligny-Cosne	Cosne.
Nièvre	Luthenay-Uxeloup	Nevers.
	Poussignol-Blismes	Château-Chinon.
	Boyelles	Saint-Omer.
T as-de-Calais	Ruminghem	Idem.
Puy-de-Môme	Saint-Maurice de Pionsat	Pontaumur.
Pyrénées (Masses-)	Crouseilles	Tarbes.
- : [Benchot (Le) [Comme d'Hautevelle]	Luxeuil.
şaône (Maute-)	Citers.,	Lure.
	Vy-lès-Lure	Idem.
_	Arèches (Commune de Beaufort)	Albertville.
Savoie	Ghátel	Évian.
	Thoiry	Chambéry.
	Brétigny-sur-Orge	Arpajon.
Scine-ct-Oise	Marolles-en-Hurepoix	Idem.
Somme	Fort-Makon (Commune de St-Quentin-	Rue.
Wendée	en-Tourmont). Croix-de-Vie	Challans.
	Chapelle-Montbrandeix (La)	Limoges.
Vienne (Haute-)	Marval	Idem.
Vosges	Rozières	Contrexéville.
Youne	Andryes	Clamecy.
:	·	
	BUREAUX MILITAIRES.	· -
Charente	Camp de la Braconne	.Angoulême.
Rhône	Fort de Chapoly	Lyon.

THE PARTY OF THE P

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste autrichiens.

Les agents sont invités à faire suivre du signe T les noms des bureaux de Freistadt in Oesterreich,
Sanct Peter in Krain,
qui participent à l'échange international des mandats télégraphiques.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3º BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste de Norvège.

Les agents sont invités à inscrire à leur ordre alphabétique, à la nomenclature des bureaux de poste de la Norvège, les bureaux de :

Stjordalen T. . Kopervik T.

qui sont admis à l'échange international des mandats télégraphiques.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE ET SERVICE MARITIME.

Bectifications à la Nomenclature G (édition de 1898).

Les agents sont invités à porter les rectifications suivantes à la nomenclature G (édition 1898):

1^{re} partie, 2° page, en regard de paquebots italiens, alinéa (G) intitulé «de Naples et de Brindisi à Alexandrie», porter : et de Brindisi le mercredi tous les 14 jours à compter du 27 juillet 1898.

2° partie : en regard du nº 8 (Alexandrie, voie de Brindisi « compagnie italienne » inscrire à la place des indications existantes, savoir :

Colonne 5 : les mercredis de deux en deux semaines soit : 27 juillet, 10 et 24 août, 7 et 21 septembre, 5 et 19 octobre, 2, 16 et 30 novembre, 14 et 28 décembre.

Colonne 6 : le lundi matin de deux en deux semaines à compter du 25 juillet. Colonnes 7 et 8 « 4 ».

Colonne 9 : le samedi tous les 14 jours à compter du 6 août.

Modifier ainsi le renvoi A, qui figure au bas de la page 18:

(a) Les correspondances pour l'Égypte (voie d'Alexandrie) sont acheminées normalement de Paris, savoir :

Lundi matin de deux en deux semaines à compter du 25 juillet (trains 43 et 5), de Paris, par la voie de Brindisi et des paquebots italiens.

Lundi soir (train 11) et mardi matin (trains 43 et 5) de Paris par la voie de Brindisi et des paquebots autrichiens.

Biffer la 3° ligne commençant par les mots «mardi soir» et maintenir le reste sans changements.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Additions et rectifications au Tarif international des Postes.

Il y a lieu d'inscrire les annotations suivantes au Taris international des Postes, savoir :

Page 12, \$ 27, à la fin du 1er alinéa, ajouter l'indice (2) et porter au bas de la page le renvoi suivant :

(2) L'Office anglais refuse de donner cours aux annonces, circulaires, prospectus, etc., relatifs à des loteries ou à des paris; le cas échéant les envois de cette nature seront renvoyés au timbre d'origine.

Page 38, \$ 119, porter l'indice (1) à la fin de l'alinéa et mentionner au bas de la page le renvoi suivant :

Les billets de loterie d'origine étrangère expédiés au tarif réduit sous enveloppe ouverte ainsi que tous les imprimés relatifs à des loteries étrangères sont exclus de la circulation par la poste en France; le cas échéant, les envois de cette nature sont renvoyés au timbre d'origine.

Par suite du changement du taux de conversion des monnaies pour l'émission des mandats des États-Unis sur la France, il y aura lieu d'apporter lès modifications suivantes au Tarif international des postes :

Tableau X, pages 123, édition de 1893, et 41, édition de 1897. — En face de «États-Unis», colonne 5:

remplacer: «1 dollar = 100 cents = 5^{f} o 55^{n} par: «1 dollar = 100 cents = 5^{f} 15».

Il y a lieu de rectifier, ainsi qu'il suit, le Tarif international des postes :

Page 21. § 56. Biffer le chiffre (1) qui figure à la fin du paragraphe et le renvoi (1) qui est au bas de la page.

Comme conséquence du changement apporté par l'Office portugais dans l'équivalent des taxes-types de l'Union, en monnaie portugaise, changement qui a été notifié au Bulletin mensuel de mai dernier (pages 101 et 102) les agents sont invités substituer les indications suivantes aux chiffres portés au tableau IV du Tarif international des Postes (pages 88 et 89) en regard de «Portugal», savoir :

Col. 2.	Col. 3.	Col. 4.	Col. 5.	Col. 6.	Col. 7.	Col. 8.	Col. 9.	Col. 10.
65 reis.	130 reis.	25 reis.	50 reis.	15 reis.	15 reis	15 reis	50 reis.	65 reis.
						mini-		
						mum.		
					65 reis.	25 reis.		

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes sait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait assirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signific steamer ou hâtiment à vapeur. — V. signific hâtiment à voiles. — C. signific commerce.

uméros		DATES	PORTS	гиок	NATURE des	GAPITAINES, armateurs
ordre.	DESTINATIONS.	des départs.	de départ.	des bâtiments.	bâtiments.	ou agents.
. 1	2	3	4	5	6	7
- Antonia	and the second s		***************************************	SCHOOLS AND STREET	,	And the second s
§]	l ^{er} . — Bâtiments _l	partant des	ports de I	rance pour les	colonies fr	ançaises (1).
1	La Pointe - à - Pitre	10 août	Le Havre	X	Voilier	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	5	Idem	Georgina-Auger	Idem	D. Auger.
3	Idem	20	Idem	X	Idem	Ambaud frères.
	§ 2. — Bâtimer	ale nartaut	das norts d	a Evance none	les nave ét	- nan Kone
	v 21. — Datemer			mion postale (1		rangers
7	Antofogasia	,		•		I I ampost of Walt
2	Arica			!		"
3	Bahia	i .				i .
4	Idem		1	1	,	_
5	Buenos-Ayres	-	l .	1	Į.	
6	Idem		Ĭ.		1	1
7	Idem		1		1	1
8 -	Cap Haïtion	1	1	1	1	1
9	Garaces		i .	1		i
10			1 .			
	Idem		t .	1	ţ]
11 12	Carthagène	1	1	·	i	1
13	Idem	i .	1	l .	1	
	Les Cayes	Į.	!	1		1
14 15	Geara	1 *		1		
16	Idem	1	1	†	•	1
17	Colon	1	1	•	1	!
18	Goronel		1	1	ļ.	ł ·
19	Coquimbo	i	1	!	•	i
20	Guração	1 4 ·	1	į.	1	
		i		i		i
21	Desterro	10	lacm	l'ontos	iaem	A. G. de Preitas.

⁽¹⁾ Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS ORSTINATIONS. DATES des départs. des bâtiments. des bâ		<u>Kumuranan perangahan keranga</u> I	, i		Second Mind of the second Will will be second		
			D.1 111116	nana.	NOME	NATURE	CAPITAINES,
2 3 4 5 6 6 7	1	nament means			•		l - 1:
1	d'ordre	DESTINATIONS.	des départs.	de départ.	des bâtiments.	bâtiments.	l .
22 Gerrenies	1 , 1	2	3	Á	5	6	7
23 Ilacoatiara. 15 Idem. Chaucer Idem. Lamport et Holt.	-		INCOMPACIATION TERM	***************************************	The second secon	************	
23 Ilacoatiara. 15 Idem. Chaucer Idem. Lamport et Holt.						•	
23 Ilacoatiara. 15 Idem. Chaucer Idem. Lamport et Holt.	22	Gorranies	26 aoûi	Le Havre.	X	Steamer	Ch. Tricot,
24							
25 Jefenie 26 Idem X. Idem Ide	i						
26	: i						
27 Idem							
1	. 1						1 ·
1	: I				,		ł ^{***}
30 Lina							
	1 - 1						- 1
32 Manaos	1					_	
33	!!	1					
Maragman	1						
35	1						·
36							
37 Montovidoo	1		. •				1 '
38							
30	:1 1	· ·					
00	11 1						I _
42 Idem	. 1						
43 Idem	' 1	Idem	9;	Idem	Benedict	Idem	Idem.
44	i I						
45	: 1						
46	1			l _	I _		l
47	! !			l			. ~ .
48	1						! !
49	11 1						
50	1						
51	1 1	Progreso	15	Idem	X	Idem	Idem.
51		Idem	а8	Idem	X	Idem	Idem.
53	51.	Puerto-Cabello	16	Idem	Vénétia	Idem	ldcm.
Signature State	52	Idem	31	Idem	X	Idem	Idem.
Signature State	53	Puerto-Plata	26	Idem	X	Idem	Idem.
14	54						
			'	·			}
57	55	Idem	14	Idem	X	Idem	Idem.
57 Idem.	56	Idem	21	Idem	X	Idem	Idem:
S8	57		l	I	1	I	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
59	58						
Sanchez. 26	59		E .	4	1 -	I.	
61 Savanilla	5 1						
	3 1 I						
63	"						
G4							
14	41 1						
					!		D
	65	Idem	14	Idem		Idem.	Idem.
		Idem	21	Idem	X	Idem	Idem
Ch. Tricot.	i l	•	1	1	•	1	1 ,
16	68	Saint-Thomas	1 /	Idem	Slavonia	Idem	Ch. Tricat
78 Valparaiso	69						
78 Valparaiso	70	ldem	26	Idem	X	Idem	Iden
78 Valparaiso	77	Idem	31	lilem	ľx	Idam	Idam
78 Valparaiso	79						
78 Valparaiso	1.4	Jav-1 aniv	7	Juent		Inch	onargeurs reunis.
78 Valparaiso	73	Idem	1,,	Idam		_[]	Idam
78 Valparaiso	7/1						
78 Valparaiso	75						
78 Valparaiso	7.6						
78 Valparaiso	77						
79 Vera-Cruz	3 1	Value and	20	10em	A	Idem	Gh. Tricol.
80 Idem 28 Idem X Idem	X I	Varparatso	1,5	Idem	Ghaucer	Idem	Lamport et Holt.
in the second se	K 1						
81 Victoria 14 Idem X Idem Idem	D 1						
	81 81	Victoria	14	Idem	X	Idem	
			<u> </u>	<u> </u>		1	

Salar Sa

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. 4º BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES ET CONTRAVENTIONS

Addition à l'Instruction générale (appendice n° 59).

Les agents devront compléter, de la manière suivante, l'appendice n° 59 de l'Instruction générale.

En regard de «les directeurs des écoles supérieures du gouvernement», piquer un renvoi (3) et reproduire ce signe de renvoi au bas de la page, accompagné de l'indication ci-après:

«Le directeur de l'École supérieure de pharmacie de Paris est autorisé à con-«tresigner au moyen d'une griffe sournie par l'Administration, les lettres de «convocation aux examens.»

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4° BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES ET CONTRAVENTIONS.

Franchises postales. — Publication d'un 190° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 12° supplément à l'Annexe à ce Manuel (franchises militaires). Conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision. — Officiers de réserve de la marine.

Deux décrets du 17 juin 1898 ont accordé la franchise postale à la corresdance officielle échangée entre :

- 1° Les conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision, et un certain nombre de fonctionnaires de la métropole et des colonies françaises;
- 2° Les chefs de corps ou de service de la marine et les officiers de réserve places sous leurs ordres.

En conséquence de ces deux décrets, il y a lieu d'ajouter au Manuel des franchises postales et à son Annexe (franchises militaires) les indications figurant aux 190° et 12° suppléments publiés ci-après.

190° SUPPLÉMENT AU MANUEL

DES FRANCHISES POSTALES.

Bull. mens. nº 9. — Annexe.

42

INDI- GATION des pages du	DÉSIGNATI autorisés	ON DES FONC' Signes de renyoi à indiquer	TIONNAIRES ET DES PERSONNES AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE		FORME sous laquelle la connespondance circulant	cinconsci dans l la c valables	NDISSEMENT, urrion ou ressont 'étendue duquel orrespondance nent contresignée	NUM] do états de cir		DATES DES DÉCISIONS	
Manuel des	à contresigner	à la colonne 2 du tableau nº 3	des fonctionnaires		en franchise doit	circui	e en franchise,			ministérielles.	
fran- chises.	leur correspondance de service.	du Manuel des franchises.	et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.		être présentée.	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.		
chises.	2	3	4		5	6	7	8	g	. 10	
	ACCUPANTAL CONTRACTOR AND STATEMENT OF THE PROPERTY OF THE PRO	etropopolisisi virusumi a recilitifi putime	New York Control Co. No. of the Control of the Control of Control	1							
17	Adjoints des maires exer- çant le ministère pu- blie près les tribunaux	N (en regard du contresignataire).	Conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision*		L. F.	z a		*	ų	Décret da 17 juin 1898.	
	de simple police) 					•			10g0.	
49	Autorités judiciaires d'Al-	D (en regard du contresignataire).	ldem		L. F.	. и		•	#	Idem.	
55	Chefs de corps ou de ser- vice de la marine	R (au - dessous de la 8º accolade).	Officiers de réserve placés sous leurs ordres*		S. B*.	. a	Toute la République.	•	n .	Idem.	
177	Commissaires près les conseils de guerre ma- ritimes permanents	A (on regard du contresignataire)	Conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision*		L. F.			•	•	Idem.	
179	Conseillers rapporteurs près les tribunaux ma- ritimes	F (en regard du contresignataire)	Idem	, k	L. F.	я	. W			Idem .	
183	Commissaires de police	J (en regard du contresignataire)	} ldem		L. F.	п	p	,	•	Idem.	
185	Commissaires de police exerçant le ministère public près les tribu- naux de simple police.	contresignataire)		,	L. F.		, u	. ,	. <i>n</i> .	Ident.	
187	Commissaires spéciaux de polico chargés de la surveillance des che- mins de fer	C (en regard du contresignataire)	} Idem		L. F.		u	,		Idem.	
		·	Adjoints des maires exerçant le ministère public près les tribunaux de simple police*		L. F.	4	Toute la République.	,		Idem.	
·			Autorités judiciaires d'Alsace-Lorraine*		· L. F.	,	r.			Idem.	
		,	Commandant de la garde de Paris*		L. F.	,				Idem.	
195	Conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de		Commissaires du gouvernement près les conseils de guerre et de revision*		L. F.	. "	Toute la République.		. "	Idem.	
	revision	·	Commissaires près les conseils de guerre maritimes per- manents*		L. F.	"	Idem.			Idem.	
			Commissaires de police*	į	L.F.	. "	Id m.			L'em.	
	•		Commissaires de police exerçant le ministère public près les tribunaux du simple police*		L. F.	. п	Idem.		*	Idem	

des pages du Manuel à contresigner des franchises. 1 2 2 du tableaun "3 du Manuel des franchises. 2 Commissaires rapporteurs près les tr. Commissaires spéciaux de police char des chemins de fer*. Conseillers municipaux exerçant le les tribunaux de simple police*. Gouverneurs des colonies françaises* (d'instruction* de paix en Tunisie*. Maires*. Maires*. Maires*. Maires*. Maires*. Maires*. Maires de gendarmerie*. Officiers de gendarmerie*. Officiers de police judiciaire en Tunis entresignataire) (Suite.) Conseillers de Gour d'appel coloniale Présidents des Gours d'assises* Présidents des Gours d'assises* Présidents des Gours d'assises* Présidents des Cours d'assises* Président du tribunal de Tunis* (généraux*	ONNES.
Commissaires rapporteurs près les tr Commissaires spéciaux de police char des chemins de fer* Conseillers municipaux exerçant le les tribunaux de simple police*. Gouverneurs des colonies frauçaises* (d'instruction* d'instruction* de paix dans les colonie de paix en Tunisie* Maires* Maires* Maires* Maires* Officiers de gendarmerie* Officiers de gendarmerie* Officiers de police judiciaire en Tunis prefets* Presidents des Cours d'appet présidents des Goar d'appet coloniale Présidents des Goar d'appet coloniale Présidents des Cours d'assises* Présidents des tribunaux coloniaux*. Président du tribunal de Tunis*	colonne ci-contre
Commissaires spéciaux de police char des chemins de fer* Conseillers municipaux exerçant le les tribunaux de simple police* Gouverneurs des colonies françaises* d'instruction à Tunis* de paix dans les colonie de paix en Tunisie* Maires* Maires* Maires exerçant le ministère public simple police*: Officiers de gendarmerie* Officiers de gendarmerie* Officiers de police judiciaire en Tunis en Prefets* Presidents de Gour d'appel coloniale présidents des Cours d'appel coloniale présidents des Cours d'appel coloniale présidents des tribunaux coloniaux*. Président du tribunal de Tunis*	and the second s
Commissaires spéciaux de police char des chemins de fer* Conseillers municipaux exerçant le les tribunaux de simple police* Gouverneurs des colonies françaises* d'instruction à Tunis* de paix dans les colonies de paix en Tunisie* Maires* Maires* Maires* Maires exerçant le ministère public simple police*: Officiers de gendarmerie* Officiers de gendarmerie* Officiers de police judiciaire en Tunis en Prefets* Presidents des Cours d'appel coloniale présidents des Cours d'appel coloniale présidents des Cours d'appel coloniale présidents des tribunaux coloniaux*.	
Commissaires spéciaux de police char des chemins de fer* Conseillers municipaux exerçant le les tribunaux de simple police* Gouverneurs des colonies françaises* d'instruction à Tunis* de paix dans les colonies de paix en Tunisie * Maires exerçant le ministère public simple police* Officiers de gendarmerie* Officiers de gendarmerie* Officiers de gendarmerie	
Commissaires spéciaux de police char des chemins de fer* Conseillers municipaux exerçant le les tribunaux de simple police* Gouverneurs des colonies frauçaises* d'instruction à Tunis* de paix dans les colonies de paix en Tunisie * Maires exerçant le ministère public simple police* Officiers de gendermerie* Officiers de gendermerie* Officiers de police judiciaire en Tunis en contresignataire) (Suite). Suite Présidents des Cours d'appel coloniale	ibunaux maritimes*.
Conseillers municipaux exercant le les tribunaux de simple police*. Gouverneurs des colonies françaises* (d'instruction*	gés de la surveillance
les tribunaux de simple police* Gouverneurs des colonies françaises* d'instruction* d'instruction à Tunis* de paix en Tunise* Maires exerçant le ministère public simple police*: Officiers de gendarmerie* Officiers de gendarmerie* on Tunise* Officiers de police judiciaire en Tunise* Officiers de police judiciaire en Tunise* Officiers de police judiciaire en Tunise* Prefets* Consoillors à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de contresignataire (Suite). Officiers de police judiciaire en Tunise* Prefets*	
Gouverneurs des colonies françaises* d'instruction* d'instruction à Tunis* de paix dans les colonie do paix en Tunisie* Maires* Maires exerçant le ministère public simple police* : Officiers de gendarmerie* Officiers	minacore pantie pre-
Juges	
Juges de paix dans les colonie de paix en Tunisie* Maires exerçant le ministère public simple police* Officiers de gendarmerie* Officiers de police judiciaire en Tunis dans les affaires de contresignataire) (Suite). (Suite). (Suite). Présidents de Gour d'appel coloniale Présidents des Cours d'assises* Présidents des Cours d'assises* Président du tribunal de Tunis*.	
Juges\ de paix*de paix dans les colonie do paix en Tunisie* Maires exerçant le ministère public simple police* Officiers de gendarmerie* Officiers de police judiciaire en Tunis dans les affaires de revision	
Maires exerçant le ministère public simple police : Officiers de gendarmerie : Officiers de police judiciaire en Tunis exassation, rapporteurs dans les affaires de revision (Suite.) C (en regard du contresignataire) (Suite). Preficts :	
Maires exerçant le ministère public simple police*:	
Simple police*:	
Consoillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision	près les tribunaux de
Conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Conseillors à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision	
dans les affaires de contresignataire) (Suite.) (Suite.) Présidents de Gour d'appel coloniale Présidents des Gours d'assises* Présidents des tribunaux coloniaux*.	
Présidents de Gour d'appel coloniale Présidents des Cours d'assises* Présidents des tribunaux coloniaux*	•
Présidents des Gours d'assises* Présidents des tribunaux coloniaux*. Président du tribunal de Tunis*	*
Président du tribunal de Tunis*	
/ généraux*	
(-généraux*	
Procureurs de la République* de la République dans le de la République à Tur	es colonies françaises*
Rapporteurs près les conseils de gue	rre*
Rapporteurs près les conseils de gue nents*	orre maritimes perma
Bésidents de France dans les colonie	s*
Sous-préfets*	_
Suppléants des juges de paix exerça près les tribunaux de simple polic	nt le ministère publi

	FORME sous laquelle la correspondance circulant en franchise doit	circonsen dans l la c valablei	ONDISSEMENT, 1PTION OU RESSORT 'étendue duquel orrespondance ment contresignée e en franchise.			DATES DES DÉCISIONS ministérielles
	être présentée.	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	ministerior.
, and a second	5	6	7	des tadieaux.	9	10
Protection			ne <u>ro un referencia de presentación mércu</u> ros	Name and Address of the Owner, where		
	L. F.	н	Toute la République.	# -		Décret du 17 juin
			, .			.1898.
	L. F.		Idem.	Ħ.	п	Idem.
					\	
	L. F.	я	Idem.	и .	#	Idem.
	L. F.	. "	Ît .	, ,	и	Idem.
	L. F.	h	Toute la République.		li II	Idem.
-	L. F. L. F.	g g	Toute la République.	g g	п .	Idem. Idem.
-	L. F.	- 0	" " Tanana		*	ldem.
	L. F.	и.	п -	,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Idem.
-	L. F.		Toute la République.	7	"	Idem.
	T 13					
•	L. F.	g /	Idem.	,	"	Idem.
:	L. F.	, n	Idem.	п	n .	Idem.
_	L. F.	tt	ei .	,	п .	Idem.
-	L. F.	В	Toute la République.		"	Idem.
١.	L. F.					Idem.
	ľ	. "	Idem.	*	"	1
	L. F.	"	н .		<i>n</i>	Idem.
	L.F.	. п	Toute la République.		u	Idem.
-	L.F.	ı,	- #	,	, u	ldem.
3	L.F.	,,				Idem.
:	· .	, "	". Tr. () Pr. (1)			
٠.	L. F. L. F.	"	Toute la République.		и и	Idem.
	L. F. L. F.	u	Toute la République.	u a		Idem.
:	L. F.	"	. и .	H.	# #	Idem.
	L.F.	a	Toute la République.	и.	ı,	Idem.
	The state of the s	_				
	L. F.	,, .	Idem.	и	a	Idom.
:	L.F.	,,	· ·			Idem.
÷	1	,		T)	. "	1 1
	L. F.	"	Toute la République.	<i>b</i> '.	d	'Idem.
	L. F.		Idem.		, , , , ,	
1	1	_	l ratin.			
•	Į.	I		Į	1	1

		er in Market (de lieber filmer eine vor de <u>en eine de lieb</u>	
INDICA- TION	DÉSIGNAT	ION DES FONCT	TIONNAIRES ET DES PERSONNES
des pages du Manuel des fran- chises	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	signes de Renvoi à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contro doit être remise en franchise.
1	2	3	4
195	Conseillers municipaux exerçant le ministère public près les tribu- naux de simple police.	D (en regard du) contresignataire)	
375	Gouverneurs des colonies françaises		Idem
487	Juge d'instruction	D (en regard du) contresignataire)	Idem
489	Juge d'instruction à Tunis.	K (au-dessous de) la 1 ^{ro} accolade). (Idem
489	Juges de paix	L (en regard du) contresignataire).	Idom
491	Juges de paix dans les colonies françaises		
491	Juges de paix en Tuni-	P (au-dessous de la 8º accolade).	Idem
495	Maires	M (en regard du contresignataire)	Idom
501	Maires exerçant le minis- tère public près les tri- bunaux de simple po- lice	F (en regard du	
555	Officiers de police judi- ciaire en Tunisie		
555	Officiers de réserve de le marine	H (au-dessous de la 6º accolade).	> Chafa da samue an da samuian da la manima dant ila nalàment della la la manima della
563	Préfets	L (en regard du contresignataire)	Conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision*
593	Premiers présidents des Cours d'appel		
637	Présidents des Courd'appel colonial	F (an-dessous de la geaccolade)	
637	Présidents des Cour d'assises	s G (en regard du . (contresignataire)	
639	Présidents des tribunaus coloniaux	Q (au dessous de .) la 5º accolade)	} Idem
	1	1	. 1

FORME sous laquelle la commessionance circulant en franchise	cinconsen dans l' la co	IDISSEMENT, IPTION OU RESSORT étendue duquel rrespondance tent contresignée e en franchise.	NUMI de ÉTATS DE CIRC	5	DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
doit être présentée. 5	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux. 8	Pages.	ministeriefies.
L, F.	g		u.	В	Décret du 17 juin 1898.
L. F.	n .	F	μ.	Ħ	Idem.
· L. F.	ti	, p	£f	н	Idem.
L. F.	si •			п	Idem.
L. F.	н		н.	п	Idem.
L. F.	Ji .	<i>n</i>		, a	Idem.
L. F.		ų	а		Idom.
L. F.	, s				Idem.
L. F.	li li	y .	· a		<i>Ideme</i>
-					
L. F.		,		a	Idem.
s. B.*	п .	Toute la République.	н		Idem.
L. F.	ti I	п	it .	a	Idem.
	,	n	π	E.	Idem.
L. F.	<i>u</i>		it		Idem.
L. F.	и-	п	p		Idem.
L. F.	H	. п	. и		Idem.

.

INDI-	DÉSIGNATI	ON DES FONCT	CIONNAIRES ET DES PERSONNES
des pages du Manuel des chises,	AUTORISÉS à contucsigner leur correspondance de service.	signes de renvoi à indiquer à la coloune 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchiècs.	AUXQUEES LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
641	Président du tribunal de Tunis	la 1 re accolade.)	,
645	Procurcurs généraux	F (en regard du contresignataire)	Idem
647	Procureurs généraux près les Cours coloniales.		
649	Procureurs de la Répu- blique dans les colonics françaises	B (an-dessous de la 1 ^{re} accolade.)	Idem
651	Procureurs de la Répu-		Idem
655	Procureurs de la Répu- blique à Tunis	M (au-dessous de la 1 re accolade.)	Idem
659	Rapporteurs près les con- seils de guerre maritime permanents	F (en regard du contresignataire)	Idem
683	Résidents de France dans les colonies		
709	Sous-Préfets	H (en regard du contresignataire)	
733	Suppléants des juges de paix exerçant le minis- u're public près les-tri- bunaux de simple po-	D (en regard du contresignataire)	
	lice		

12° SUPPLEMENT À L'ANNEXE AU

INDI- GATION	DESIGNATI	ON DES FONC	FIONNAIRES ET DES PERSONNES
des pages du Manuel des fran- chises.	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	signes de renvoi à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	C.	3	A
57	Commandant de la légion de la garde républicaine de Paris.	A (en regard du)	
65	Commissaires du Gouver- nement près les conseils de guerre	G (en regard du)	Idem
129	Officiers de gendarmerie.	B (en regard du)	Idem
149	Rapporteurs près les con-		Idem

	FORME sous laquelle la correspondange circulant en franchise doit	dans l'étendue duquei la correspondance valablement contresignée circule en franchise. des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION. DES DÉ			DATES DES DÉCISIONS ministérielles.	
: :.	étre presentee.	Ancien.	Nouveau.	Numeros des tableaux. 8	Pages.	10
	L. F.	B	H	ij	n	Décret du 17 juin 1898. Idem
	L. F.	ı,	п	y.	Ц	Idem.
	L. F. É. F.	ti		и	1	Idem. Idem.
	L. F.		H	n .	μ	Idem.
	L. F.	и	l II	n	Р	Idem.
	L. F.	n	<i>u</i>	<i>u</i>	n	Idem.
	L. F.	u'		*		Idem.

MANUEL DES FRANCHISES POSTALES.

	FORME sous laquelle la connespondance circulant en franchise doil	cinconsc dans l la c valable	NDISSEMENT, AIPTION OU RESSORT Secondue duquel correspondance ment contresignée de en franchise.	NUMÉ de ÉTATS DE CIRC	DATES DES DÉCISIONS ministérielles.	
	âtre présentée. 5	Ancieu.	Nouveau.	Numéros des tableaux. 8	Pages.	10
	L. ř.	t)	н	U	tt .	Décret du 17 juin 1898.
	L. ř.		it	u	4	Idem.
-	L. F.		je ,	, ,	,	Idem.
	L. F.	ti	в	ll .	ji	Idem.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2º BUREAU. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'avril des années 1898 et 1897.

No.	DÉSIGNATION	RECOUVR by Mois		DIFFÉI POUR	RENCES 1898
articles	DES PRODUITS.	1898.	1897.	Angmentatoni	Diminutions.
TENNESS IN	1° POSTES.	fr. e.	fr. e.	fr, c	fr. c.
1	Produit net des taxes des correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers	15,164,644 33]]4,143,479 80	1,021,164 53	
4 5 49	et internationaux			1,140 00	485 82 5,819 60
	Тотлих	15,838,019 06	14,822,019 95	1,022,304 53	6,305 42
37-24-1-7-2-1-7	2° TÉLÉGRAPHES.	En plus	еп 1898	1,015,99	99:11.
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du sor-		2,656,82 7 55	203,873 86	ď
6	vice postal télégraphique, télépho- nique et frais de surveillance Contributions pour droit d'usage et frais	695 50	925 25	li.	229 75
7 8	d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé Recettes diverses et accidentelles	167,183 30 30,790 34	-	•	2,075 97
i i	Totaux	3,059,370 55	2,833,195 20	228,481 07	2,305 72
100 m	3° Tiléphones.	En plus	en 1898	226.1	75135°
9 }	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les	•			·
10 {	offices étrangers	245,977 97 1,012,944 88		40,024 61 46,886 40	. ,
11 {	Produit des shonnements supplémen- taires pour la transmission de télé-				,
12	Recettes diverses et accidentelles	123 10 5,367 08		•	1,681 38
	Тотапх	1,264,413 03	1,179,133 95	86,960 46	1,681 38
E-ALEVE COMPANY	•		en 1898	85,279°08°	
	, RÉC	CAPITULA	TION.		
D. C.	-	MOIS D	'AVRIL	DIFFÉRENCE	s rour 1898.
		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4 5 à 8 9 à 12	Produits postaux	3,059,370 55	14,822,019 95 2,833,195 20 1,179,133 95	228,481 07	2,305 72
	Totaux du mois d'avril Mois antérieurs	29,161,802 64 55,606.024 58			59,456 62
NC STATE OF THE ST	Totauz généraux	. ,	70,275,515 98 en 1898	The state of the s	$\overbrace{311^{f} \ 24}^{69,749 \ 14}$
		En Plus (n royo	1 3,4112	,J11 24

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE. État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'avril des années 1898 et 1897.

No:	DÉSIGNATION	RECOUVRI	•		RENCES . 1898.
articles	DES PRODUITS.	1898.	1897.	àugmentat ^{on}	Diminutions.
	1° POSTES.	fr. e.	fr. e.	fr. s.	fr. a.
1	Produit net des taxes des correspon-	-	,		
	dances postales. Addes des comptes	231,224 61	196,880 78	34, 34383	•
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux	27,891 22	28,653 22	, ,	762 00
. S	Droits perçus sur les hons de posta Recettes diverses et accidentelles.	183 75 267 00	256 25 89 00		72 50
					ļ
	TOTAUX		payance wereness the last C Committee To the Committee of	- Address	
	"2º TÉLÉGRAPHES. Produit net des taxes des correspon-	En plus en	18 9 8	33,68	37 ¹ 33°
5	dances télégraphiques. Soldes des	113,010 40	106,756 55	6,253 85	
	Remboursem ^{ts} par divers établissem ^{ts}	110,010 40	100,700 00	0,200 00	
6 }	du traitement d'agents du service postal, télégraphique, téléphonique				
	ot de frais de surveillance	•			
7 }	d'ontretien des lignes télégraphiques			,,	
8	et téléphoniques d'intérêt privé Recettes diverses et accidentelles	2,968 00	1,000 00	1,968 00	•
	Тотлих	115,978 40	107,756 55	8,221 85	
	·	Ex plus o	on 1898	99.53	11 702
	да тёлёрнокея. Produit des conversations télépho-				
\$	niques. Soldes des comptes avec les	1 491 08	3 500 26		71 31
10	offices étrangers Produit des abonnements urbains et	1,431 05	1,502 36	Ì	
	interurbains Produit des abonnements supplémen-	1,780 13	877 67	902 46	
11	taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone				,
12	Recettes diverses et accidentelles	61 69	71 2 2	2 "	9 53
	Тотанх	3.272 87	2,451 25	902 40	80 84
		En Plus e	n 1898	82	1'62=
24624	RÉ	CAPITULA	TION.		
		MOIS 1	PAVRIL	DIFFÉRENCE	s pour 1898.
PASS PASS PASS PASS PASS PASS PASS PASS		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
114	Produits postaux	259,566 58	225,879 25	31,521.83	834-50
518	Produits telégraphiques	115,978 40 3,272 87	107,756 55	8,221 8	5 "
9 & 12	Produits téléphoniques Totaux du mois d'avril			43,646414	915 34
	Mois antérieurs	982,359 24	968.274 8	30,675.80	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *
E CANADA	Totaux généraux	1 '	' 1,304,36 ; 89		The state of the s
(A)			n 1898		5f 20°

DIRECTION DE LA GAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. 1° BUREAU. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de juin 1898.

Versements reçus de 224,524 déposants, dont 32,069 nouveaux	27,837,376f 05°
18,668 pour solde	28,226,244 19
Excédent des remboursements	388,868 14

Nombre de comptes existant au 30 juin 1898 : 3,010,885.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — 1 ET BUREAU. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Modifications à l'Instruction générale, du 24 fébriér 1394, un le service intérieur de la Gaisse nationale d'épargne. (Direction centrale, directeurs, réceveurs principaux et comptables des succursales.)

Article 948. — Remplacer, par le texte suivant, e texte actuel du dernier alinéa, commençant par les mots «dans le service du caissier» et finissant par les mots «autorisées et expédiées»:

Les dimanches et jours feries, il est donné suite, dans les conditions habituelles, aux demandes de remboursement partiel par poste et par télégraphe parvenues au bureau du caissier, jusqu'à 11 heures du matin. La vacation consacrée à ce travail commence à 9 heures dans le service du caissier et à 9 heures et demie dans cetui du double; elle prend fin lorsque ces services ont accomplil'un et l'autre leurs obligations respectives.»

APPENDICE XVIII.

Page 352. — Ajouter:

«Convention consulaire conclue, le 5 août 1897, entre la France jet la Bolivie...

(Du 24 juin 1898.)

«Article 14.— Si parmi les héritiers et légataires universels ou à titre universel s'en trouve dont l'existence soit incertaine ou le domicile inconnu qui ne soient pas présents ou dûment représentés, qui soient mineurs ou incapables ou si, étant tous majeurs et présents, ils ne sont pas d'accord sur leurs droits et qualités, l'autorité consulaire après que l'inventaire aura été dressé, sera, comme séquestre des biens de toute nature laissés par le défunt, chargée de plein droit d'administrer et de liquider la succession.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. 1^{et} BUREAU. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Modifications à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.

Article 19, 7° et 8° lignes, modifier le texte comme suit : « livrets appartenant à l'une des séries dont les comptes sont tenus par des succursales de plein exercice.»

Même article, dernière ligne, remplacer «n° 1 à 93» par «dont les comptes

sont tenus par la Direction centrale à Paris».

Article 117, 2° alinéa, in fine, après les mots «en une ou plusieurs années» ajouter «la limitation du maximum des versements annuels fixée par la loi du 20 juillet 1895 ne leur est pas applicable».

Article 137. entre le 4° et le 5° alinéa, intercaler l'alinéa suivant :

«L'une des expéditions du bordereau n° 5 doit être établie d'après la souche

du carnet nº 4, l'autre d'après les demandes de livrets.»

Page 51, renvoi (1), modifier comme suit le texte de la 2º ligne : « sur les livrets correspondant à des comptes tenus par la succursale dont relève le bureau de poste...».

Article 175. Ajouter la phrase suivante : «Ces mentions sont écrites à l'encre

ronge.»

Article 182, 1° alinéa, après les mots «parties» ajouter «et remplies, l'une d'après la souche du carnet n° 10, l'autre d'après les déclarations de versement».

Article 204, biffer les trois dernières lignes et les rèmplacer par le texte suivant : « désignées au tableau n° 1 de l'appendice n° 3, page 330 de la présente instruction, et, s'il s'agit d'un livret dont le compte est tenu par une succursale, sur l'autorisation du caissier et du teneur du double des comptes courants de cette succursale».

Article 229, 6° light, remplacer «départementales» par «dont les comptes

courants sont tenus par la Direction centralen.

Même article, modifier comme suit le texte de l'avant-dernière ligne « s'il s'agit d'un livret dant le compte est tenu par une succursale de plein exercice (voir appendice n° 3, tableau n° 2, page 331)».

Article 273, 7° ligne, remplacer «Direction centrale» par «Direction qui tient

le compte courant»,.

Article 274, 1er alinéa, 3e ligne et 4e alinéa, 2e ligne, remplacer «centrale» par «qui tient le compte courant».

Article 289, 1° alinéa, 3° et 4° lignes, modifiér le texte comme suit : «exclusivement sur les livrets correspondant à des comptes tenus par la succursale»;

Même alinéa, avant-dernière ligne, après le mot «succursale» mettre un point

et biffer le reste de la phrase.

Article 290, 1er alinéa, après le mot «parties» ajouter «et remplies, l'une d'après le registre n° 99, l'autre d'après les autorisations de remboursement ou de virement».

Article 301, 3° alinéa, remplacer «1° sur livrets des séries departementales (1 à 93)» par «1° sur livrets de l'une des séries départementales désignées au tableau n° 1, de l'appendice n° 3, page 330 ci-après».

Même article, avant-dernier alinéa, 2° ligne, après «succursales de plein exercice» mettre «ou des livrets de l'une des séries départementales dont les comptes sont tenus par des succursales de plein exercice (voir page 331 ci-après)».

Article 333, 1er alinéa, 2e ligne, après « de plein exercice » mettre « ou un livret de l'une des séries départementales dont les comptes sont tenus par une succur-

sale de plein exercice ».

Même article, 2° alinéa. 2° et 3° lignes, biffer les mots «départementales et de séries marines» et les remplacer par les mots «dont les comptes sont tenus par la Direction centrale». Avant-dernière ligne, au lieu de «livret de succursale», metlre «livret dont le compte est tenu par une succursale».

Article 362, 3° ligne, après «départementales» mettre «dont les comptes sont

tenus par la Direction centrale (voir page 330 ci-après)».

Article 363, modifier comme suit le texte de la 2° ligne, «d'une série dont les comptes sont tenus par une succursale de plein exercice ou à un livret de série étrangère, sont établies».

Article 456, ajouter l'alinéa suivant :

«Le montant des sommes transférées de Belgique en France pour le compte d'un déposant, du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année, ne peut dépasser 1,500 francs. Lorsque, depuis le 1^{er} janvier, le déposant a déjà effectué des versements sur son livret de la Caisse nationale d'épargne, il ne peut plus être transféré en France, pour son compte dans la même année que la différence entre le montant de ces versements et le maximum de 1,500 francs».

Article 672, 1er alinéa, page 204, 1er ligne, biffer «(r à 93)» et y substituer

« désignées au tableau n° 1 de l'appendice n° 3, page 330 ».

Même alinéa, modifier comme suit la dernière ligne «dont le compte est tenu par une succursale de plein exercice.»

Article 704, 1er alinéa, dernière ligne, remplacer les mots «où la déclaration

de perte s'est produite» par les mots «où réside ce dernier».

Article 727, 2° alinéa, 2° ligne, après «n° 9 succ» biffer «(art. 735)» et y substi-

tuer «en double expédition».

Article 771, entre les deux derniers alinéas, intercaler un alinéa ainsi conçu: «Lorsqu'un carnet n° 10 est épuisé, le directeur indique sur le registre n° 78, la date de l'envoi de l'avis n° 179 qui s'y rapporte (art. 656)».

Article 782, page 239, 2° ligne, remplacer «(1 à 93)» par «désignées au

tableau n° 1, de l'appendice n° 3, page 330.»

Article 783, remplacer le texte actuel par le texte suivant :

«Les livrets dont les comptes sont tenus par une succursale sont adressés au directeur de cette succursale».

Appendice n° 5, page 338, 2° alinéa, 3° ligne, après les mots «ou par testament» ajouter : «ou un acte notarié quelconque attributif ou translatif de propriété tel que contrat de mariage, délivrance de legs, transport de droits successi's, dépôts avec reconnaissance d'écritures d'actes sous seings privés, nantissements, etc.»

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — 1° BUREAU. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Modifications à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.

Appendice nº 3.

Biffer le texte actuel des pages 330, 331, 332 et 333 et y substituer le texte ciaprès qui formera les pages 330, 331, 332, 333, 333 bis, 333 ter, 333 quater, 333 quinquiès, 333 sexiès et 333 septiès.

— 330 —

APPENDICE Nº 3.

TABLEAU N° 1.

Comptes tenus par la Direction centrale, à Paris.

and the second	1° SÉRIES DÉPARTEMENTALES.										
NUMÉ- ROS des séries.	DÉPARTEMENTS D'ORIGINE.	numé- nos des séries.	DÉPARTEMENTS d'origine.		NUMÉ- ROS des séries.	DÉPARTEMENTS d'origine.					
0* 3 10 18 21 27 28 41	Agent comptable. Allier. Aube. Cher. Côte-d'Or. Eure. Loir-et-Loir. Loir-et-Cher. 45 Loiret. 49 Maine-et-L 51 Marne. 52 Marne (Ha 53 Nièvre. 60 Oise. 61 Orne.		1te-).	72 75 75 bis* 76 77 78 80 89	Seine-Inférieure. Seine-et-Marne. Seine-et-Oise. Somme. Yonne.						
delivre	de livrets.	2°	SÉRIES MA	RINES.		•					
numé- nos des séries.	PORT D'A'	[E.			DATE en activité.						
101 102 103 104 105	Port de Cherbourg. Port de Brest Port de Lorient Port de Rochefort. Port de Toulon	 		1° juille Idem. Idem. Idem. Idem.	et 1885.						
		3° S)	ÉRIES ÉTR	ANGÈRE	S.						
NUMÉ ROS des séries.	ATTRIB	UTION			DATE E EN ACTIVITÉ.						
111 112 113 114 115 116 117	Alexandrie (Égypte Tanger (Maroc) Constantinople (Tu Salonique (Turquie). Smyrne (Turquie). Beyrouth (Turquie Port-Saïd (Égypte)	irquie) e))		1 er juin 1 er sept 1 er mar 1 er mai 1 er mai	embre 18 s 1892. embre 18 1894.	889. 892.					

TABLEAU N° 2.

NOMENCLATURE DES SÉRIES DÉPARTEMENTALES.

INDICATION DU LIEU.

où sont tenus les comptes correspondant aux livrets de ces séries, et où, par conséquent, doivent être dirigées les demandes de remboursement de toute nature et d'achats de rente, ainsi que les déclarations de perte de livret.

<u> </u>					the manufacture of the property of the property of
SÉRIE.	DÉPARTEMENT porigine du	LIEU où est tenu le	série.	DÉPARTEMENT D'ORIGINE du	LIEU oò est tenu le
S	livret.	comple courant.	S	livret.	compie courant.
(Agent comptable	Paris.	25	Doubs	Besançon.
]		Lyon.	26	Drôme	Valence.
9		i i	27	Eure	Paris.
3	Allier	Paris.	28	Eure-et-Loir	Paris.
1	Alpes (Basses-)	Marseille.	29	Finistère	Saint-Brieuc.
- 5	Alpes (Hautes-)	Grenoble.	30	Gard	Nîmes.
. (λ Apes-Maritimes	Nice.	31	Garonne (Haute-).	Toulouse.
7	Ardèche	Lyon.	32	Gers	Agen.
	Ardennes	Mézières.	33	Gironde	Bordeaux.
Ç	Ariège	Toulouse.	34	Hérault	Montpellier.
10	Aube.T	Paris.	35	Hle-et-Vilaine	Rennes.
I I	Aude	Carcassonne.	36	Indre	Tours.
12	Aveyron	Rodez.	37	Indre-et-Loire	Tours.
1:	Bouches-du-Rhône.	Marseille.	38	Isère	Grenoble.
14	Calvados	Caen.	39	Jura	Besançon.
1:	6 Cantal	Clerm ^t -Ferr.	40	Landes	Bordeaux.
L	Charente	Bordeaux.	4.1	Loir-ct-Cher	Paris.
1'	7 Charente-Inférieure	Rochelle (La).	42	Loire	Saint-Étienne.
18	6 Cher	Paris.	43	Loire (Haute-)	Saint-Étienne.
19	Corrèze	Périgueux.	44	Loire-Inférieure	Nantes.
20) Corse	Marseille.	45	Loiret	Paris.
2	l Côte-d'Or	Paris.	46	Lot	Toulouse.
2.	Côtes-du-Nord	Saint-Brieuc.	47	Lot-et-Garonne	Agen.
2:	I .		48	Lozère	
2.	Dordogne	Périgueux.	49	Maine-et-Loire	Paris.

332

TABLEAU N° 2. (Suite.)

NOMENCLATURE DES SÉRIES DÉPARTEMENTALES.

INDICATION DU LIEU

où sont tenus les comptes correspondant aux livrets de ces séries, et où, par conséquent, doivent être dirigées les demandes de remboursement de toute nature et d'achats de rente, ainsi que les déclarations de perte de livret.

	SERIE.	DÉPARTEMENNT D'ORIGINE du livret.	LIEU où est tenu le comple courant.	SÉRIE.	DÉPARTEMENT D'ONIGINE du livret.	LIEÙ où EST TENU le compte courant.
150	50	Manche	Saint-Lô.	73	Savoie	Chambéry.
5	51	Marne	Paris.	74	Savoie (Haute-)	Annecy.
T.	52	Marne (Haute-)	Paris.	75	Seine	Paris.
	53	Mayenne	Paris.	75 bis	Seine (banlieue)	Paris.
1	54	Meurthe-et-Moselle.	Nancy.	76	Seine-Inférieure	Paris.
	55	Meuse	Nancy.	77	Seine-et-Marne	Paris.
	56	Morbiban	Nantes.	78	Seine-et-Oise	Paris.
1	57		* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	79	Sèvres (Deux-)	Rochelle (La).
	58	Nièvre	Paris.	80	Somme	Paris.
	59	Nord	Lille.	81	Tarn	Carcassonne.
1	60	Oise	Paris.	82	Tarn-et-Garonne	Toulouse.
	61	Orne	Paris.	83	Var	Draguign a n.
	62	Pas-de-Calais	Lille.	84	Vaucluse	Marseille.
	63	Puy-de-Dôme	Clerm ^t -Ferr.	85	Vendée	Nantes.
	64	Pyrénées (Basses-).	Pau.	86	Vienne	Tours.
	65	Pyrénées (Hautes-).	Pau.	87	Vienne (Haute-)	Limoges.
NAME OF STREET	66	Pyrénées-Orientales	Carcassonne.	88	Vosges	Épināl.
3	67			89	Yonne	Paris.
370	68		• • • • • • • • • • • •	-		
	69	Rhòne	Lyon.	90.	Alger	Alger.
	70	Saone (Haute-)	Épinal.	91	Constantine	Constantine.
NA CAS	71	Saone-et-Loire	Mâcon.	92	Oran	Oran.
	72	Sarthe	Paris.	93	Tunisie	Tunis.

Nota. — Pour les autres séries qui sont affectées aux succursales, se reporter, même appendicé :

1º Au tableau I, pour les succursales navales et étrangères;

2º Au tableau 3, pour les succursales de la Métropole, de l'Algérie et de l'Office tunisien.

POUR MÉMOIRE :

NOMS

DES SUCCURSALES par ordre des séries.

Laon. 206 Nice. Mézières. 208 Carcassonne. 212 Rodez. 213 Marseille. 14 Caen. La Rochelle. 217 Saint-Brieuc. **222** 224 Périgueux. 225 Besançon. 226 Valence. 230 Nîmes. 231 Toulouse. 233 Bordeaux. Montpellier. 234 235 Rennes. 37 Tours. 238 Grenoble. 242 Sai^{nt}-Étienne. 244 Nantes. 247 Agen. 250 Saint-Lô. 254 Nancy. 259 Lille. 263 Clermont-Ferrand. 264 Pau. 269 Lyon. 71 Mâcon: 273 Chambery. 274 Annecy. 283 Draguignan. 287 Limoges. 288 Epinal. 290 Alger. 291 Constantine. 292 Oran. 293 Tunis (Office)

Tunisien).

TABLEAU Nº 3.

Comptes tenus par les succursales de la Métropole, de l'Algérie et de l'Office tunisien.

	NOM	-CTI)	COSSCRIPTION		DATES	
	NOM ET SIÈGE de la succursale.	CH 2	CONSCRIPTION de QUE SUCCURSALE ct séries des omptes tenus.	de NISE en activité de la succursale.	DE RATIA- CHEMENT des départe- ments rattachés.	du TRANSFERT en bloc des séries départe- mentales.
and the second of the second o	Agen	32 247	Lot-et-Garonne Gers	1° avril 1891.	1° juin 1891.	1 ^{er} août 1897. <i>Idem</i> .
attended to the second transfer of the second secon	Alger	90 290	Alger	1 ^{cr} juill. 1886.		ı ^{cr} août 1898.
	Annecy	74 274	Savoie (Haute)	1 er avril 1892.		1 er janv. 1897.

Les succursales sont désignées par le nom du chef-lieu du département où elles ont leur siège.

Le numéro de série des succursales ouvertes antérieurement à l'année 1896 est représenté par l'indicatif du département augmenté de 200. Celles qui ont été ouverles depuis le 1er janvier 1896 conservent l'indicatif du département, sans addition de chissre.

TABLEAU Nº 3. (Suite.)

_ 333 bis _

NOM ET SIÈGE	OM ET SIÈGE CIRCONSCRIPTION de			DATES	
de	de c _H		de mise en activité de la succursale.	de RATTACHEMENT des départements rattachés.	DU TRANSFERT en bloc des séries départementales.
-	25	Doubs			1 ^{er} juin 1897.
Besançon	39	Jura	1er nov. 1893.	1 ^{er} juillet 1894	Idem.
	225	-	•	. <u>.</u>	
	33	Gironde	-		1 ^{er} juin 1898.
Bordeaux	16	Charente	r ^{er} octob. 1890	1 er août 1893.	Idem.
Dorucaux	40	Landes	i octom rogo	1 ^{er} juin 1891 ,	Idem:
	233	-			
Caen	14	Calvados) 1 ° déc. 1897.		1° déc. 1897.
	14	- l)		
	11	Aude			1er avril 1898
Carcassonne	66	Pyrénées-Or) 1 ^{er} janv. 1892.	1 ^{er} mars 1892.	Idem.
Car cassonno.	81	Tarn		Idem	Idem.
	211) 1		
	(• •)		• , .
	1 \ 73	Savoie) ar 11 0		or .
Chambéry	273		} 1 er avril 1891.		1 ^{er} janv. 1897
AND LEWIS	63	Puy-de-Dôme)		1 er sept. 1897
Clermont-Ferrand	$\begin{cases} 15 \end{cases}$	Cantal	1 cr août 1893.	1° déc. 1893.	Idem.
	263				
	<u> </u>	<u> </u>	1	1	[

Les succursales sont désignées par le nom du chef-lieu du département où elles ont leur siège. Le numéro de série des succursales ouvertes antérieurement à l'année 1896 est représenté par l'indicatif du département augmenté de 200. Celles qui ont été ouvertes depuis le 1^{er} janvier 1896 conservent l'indicatif du département, sans addition de chissre.

nom et siège	CIRCONSCRIPTION de chaque succursale et séries des comptes tenus.		DATES			
de la succursale.			de NISE EN ACTIVITÉ de la succursale.	de RATTACHEMENT des départements rattachés.	DU TRANSFERT en bloc des séries départementales.	
Constantine	91	Constantine	1° juillet 1886		1° août 1898.	
			, ,			
Draguignan	83 2 83	Var.,	ı ^{cr} avril 1891.		1 ^{er} janv. 1897	
Épinal	88 70 288	Vosges	i° août 1894.	16 nov. 1894.	1 ^{cr} janv. 1898 Idem.	
Grenoble	38 5 238	lsère) 1 ^{er} octob. 1890	21 déc. 1890	1 ^{er} juin 1897.	
Laon	2	Aisne) } 1 ^{er} octob. 1897		1 ^{er} oct. 1897.	
Lille	59 62 259	Nord Pas-de-Calais) 1 er avril 1892.	1 ^{cr} juillet 1892		

Les succursales sont désignées par le nom du chef-lieu du département où elles ont leur siège. Le numéro de série des succursales ouvertes antérieurement à l'année 1896 est représenté par l'indicatif du département augmenté de 200. Celles qui ont été ouvertes depuis le 1° janvier 1896 conservent l'indicatif du département, sans addition de chiffre. TABLEAU Nº 3. (Suite.)

— 621'— 333 quater —

NOM ET SIÈGE	CIP	CONSCRIPTION		DATES	
de LA SUGGUNSALE.		QUE SUCCURSALE ct séries des comptes tenus.	de MISE EN ACTIVITÉ de la succursale.	de RATTACHEMENT des départements rattachés.	DU TRANSFERT en bloc des séries départementales.
	87	Vienne (Haute-)			1 er nov. 1897.
Limoges	23	Creuse	1 ^{cr} avril 1892.	1° juillet 1892	Idem.
	287				
	69	Rhône			1° juin 1898.
Lyon		Ain) 1 er mai 1890	16 déc. 1891	'
	7	Ardèche		1 ^{er} juin 1894 .	Idem.
	∖269 L			,	
Mâcon	$\left\{\begin{array}{c}71\\\end{array}\right.$	Saône-et-Loire.) 16 nov. 1896.		16 nov. 1896.
	71	•) I		
	(}		-
	(T) I		
	/ 13	Bouche'-du-Rh.		••••••	1 ^{cr} mai 1898.
	4	Alpes (Basses-).		21 déc. 1890	Idem.
Marseille	20	Corse	\range 1 er octob. 1890	1 er mars 1892.	Idom.
	84	Vaucluse		16 déc. 1891	Idem.
	\213		/ I		
Mézières	8	Ardennes	} 1 er nov. 1893.		1 er mars 1897
	1 (208	Hánanla) i		
Montpellier	34 234	Hérault	1 er mai 1890		1 er janv. 1897
	1) 1		

Les succursales sont désignées par le nom du chef-lieu du département où elles ont leur siège.

Le numéro de série des succursales ouvertes antérieurement à l'année 1896 est représenté par l'indiatif du département augmenté de 200. Celles qui ont été ouvertes depuis le 1er janvier 1896 conservent indicatif du département, sans addition de chiffre.

NOM ET SIÈGE	CIRCONSCRIPTION de CHAQUE SUCCURSALE et séries des comptes tenus.		DATES		
de LA SUCCURSALE.			de MISE EN ACTIVITÉ de la succursale.	de RATTACHEMENT des départements rattachés.	DU TRANSFERT en bloc des séries départementales.
Nancy		Meurthe-et-Mos. Meuse Loire-Inférieure Morbiban	1 ^{er} nov. 1893.		<i>Idem.</i> 1 ^{er} mai 1898.
Nantes	85 244	Vendée	ler août 1892.	1 er mars 1893.	
		A TOTAL TOTAL) > .		-
Nice	(206)	Alpes-Marit ^{mes} .	} 1 ^{cr} mai 1890		1 er mars 1897
Nîmes	30 (230	Gard	} 1 ^{er} octob. 1890)	1 er janv. 1897
Oran	92	Oran	rer juillet 1880	3	. 1 ^{er} août 1898

Les succursales sont désignées par le nom du chef-lieu du département où elles ont leur siège. Le numéro de série des succursales ouvertes antérieurement à l'année 1896 est représenté par l'indicatif du département augmenté de 200. Celles qui ont été ouvertes depuis le 1er janvier 1896 conservent l'indicatif du département, sans addition de chissre.

NOM ET SIÈGE	CIRCONSCRIPTION de chaque succursale et séries des comptes tenus.		DATES .		
de I.A SUCCURSALE.			de mise en activité de la succursale.	de nattachement des départements rattachés.	ou transfert en bloc des séries départementales.
				-	
THE STATE OF THE S	64	Pyrénées (B ^{ses} -)			1er nov. 1897.
Pau	65	Pyrénées (H ^{tes} -)	ı ^{er} avril 1891.	1 ^{cr} juin 1891	Idem.
	264				
	24	Dordogne	·.	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	1 ^{cr} mai 1897.
Périgueux	19	Corrèze	21 nov. 1892.	1 er mars 1893.	Idem.
AN A	224				
Popper	35	Ille-et-Vilaine) } 21 nov. 1892 .		1 er mars 1897
Rennes	235	-	21 nov. 10g2 .		1 mars rogy
	17	Charente-Infre.			1 ^{er} avril 1897
La Rochelle	79	Sèvres (Deux-)	1 er janv. 1892.	1 er mars 1892.	Idem.
	217)		
	(12)	Aveyron)		1 er avril 1897
Rodez	48	Lozère) 1 er août 1893.	1 ^{er} déc. 1893	Idem.
	212	·)		
	()		
	Ì				
	22	Côtes-du-Nord.) 1		1 er mai 1897.
Saint-Brieuc	29	Finistère	1 er avril 1892.	1 ^{er} mars 1893.	Idem.
The Control of the Co	222)		
				-	

Les succursales sont désignées par le nom du chef-lieu du département où elles ont leur siège. Le numéro de série des succursales ouvertes antérieurement à l'année 1896 est représenté par l'indicatif du département augmenté de 200. Celles qui ont été ouvertes depuis le 1^{er} janvier 1896 conservent l'indicatif du département, sans addition de chiffre.

NOM ET SIÈGE	CIRCONSCRIPTION de CHAQUE SUCCURSALE et séries des comptes tenus.		DATES		
de LA SUCCURSALE.			de MISE EN ACTIVITE de la succursale.	de RATTACHEMENT des départements rattachés.	DU TRANSFERT en bloc des séries départementales.
	42	Loire			1 ^{er} août 1897
Saint-Étienne .	43	Loire (Haute-).	1 ^{er} août 1894.	1 ^{er} octob. 1894	Idem.
	242	,			
Saint-Lô	50	Manche	1° août 1893.		1 er mars 1897
	250	. !	l adar 20 go .		
	31	Garonne (H ^{te} -)			ı er avril 1898
Toulouse	9	Ariège		21 déc. 1890	
	46) 1 ^{er} mai 1890		
	82	Tarn-et-Gar ^{ne}		21 déc. 1890	Idem.
	\ 231 37	Inthe at Loine	/ I \	-	1° juill. 1897
Tours	36	Indre-et-Loire.	1 er juillet 1897	er jany 1808	1 juni. 1897 1er janv. 1898
	86	Vienne			
	37	, 10,1,1,			
	(i)		
TO SECURITION OF THE SECURITIO	}				
Tunis (Office tunisien.)) (93	Tunisie	E 1		
	(293		a ^{er} juillet 1880	6	1 er août 1898
Valence	26	Drôme	1 1 cr août 1892		•
	226			•	1 er janv. 1897
	<u> </u>		<u> </u>		

Les succursales sont désignées par le nom du chef-lieu du département où elles ont leur siège. Le numéro de série des succursales ouvertes antérieurement à l'année 1896 est représenté par l'indicatif du département augmenté de 200. Gelles qui ont été ouvertes depuis le 1^{cr} janvier 1896 conservent l'indicatif du département, sans addition de chiffre.

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU. — PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

- M. Limouzin, facteur rural à Stenay, a restitué au propriétaire une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée sur la route.
- M. SAFFA EL HABIB, facteur rural à Relizane, a trouvé sur la tablette extérieure du guichet un porteseuille contenant 890 francs.
- M. Daumas, sous-chef facteur à Béziers, a fait les démarches nécessaires pour rendre à la personne qui l'avait perdu un billet de banque de 50 francs trouvé sur la voie publique.
- M. Cirode, facteur téléphoniste à Paris 5, a remis à son receveur une bague chevalière en or qu'il avait trouvée sur la tablette du guichet.
- M. Grirr, jeune facteur des télégraphes à Paris 28, a trouvé dans la rue une petite montre de dame qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.
- M. Branche, facteur de ville à Lyon R. P., a remis au véritable propriétaire un paquet contenant 8 titres de rente et 150 francs en billets de banque, qu'il avait trouvé place de la République.
- M. Bonnifet, courrier convoyeur à Paris, a trouvé, dans le compartiment réservé au service des Postes, la somme de 89 fr. 40 qu'il a déposée entre les mains du commissaire de police de la gare Saint-Lazare.
- M. Lépée, facteur rural à Pouilly-en-Auxois, a recherché le propriétaire d'un portemonnaie contenant 118 fr. 25 qu'il avait trouvé en cours de tournée.
- M. Rousseau, jeune facteur des Télégraphes à la Charité, a remis au receveur un porteseuille contenant 1,450 francs qui avait été laissé par un expéditeur sur la tablette du guichet.
- M. Montandon, gardien de bureau à la Direction de la Caisse nationale d'épargne, a trouvé, dans le hall de l'hôtel, un porteseuille contenant dissérents papiers, notamment trois inscriptions de rente 3 1/2 p. 0/0 et une obligation du Crédit foncier.
- M. Delannoy, facteur rural à Beauvais, a remis à qui de droit une broche en or qu'il avait trouvée.
- M. Limoge, facteur rural à Arfeuilles, s'est empressé de remettre un billet de banque de 100 francs trouvé par lui à la personne qui l'avait perdu.
- M. IMBARD, facteur local à Graveson, a restitué à qui de droit une somme de 20 francs qu'il avait perçue en trop en effectuant un recouvrement.
- M. Soriano, receveur-distributeur des Postes françaises à Rhodes, s'est empressé de rapporter à la personne qui l'avait laissé, un sac contenant une somme assez importante, oublié sur une table du bureau.
- M. Pradines, facteur à Cette, a remis à un employé du guichet un porte-monnaie contenant la somme de 120 francs, trouvé dans la salle d'attente.
- M. Castéran, facteur des Télégraphes à Sétif, a rendu à son légitime propriétaire, sans vouloir accepter de récompense, un billet de 20 francs qu'il venait de trouver sur la voie publique.
- M. Lefebyre, jeune facteur des Télégraphes à la Fère, a remis à l'adjudant de semaine du 17° régiment d'artillerie, un porte-monnaie contenant une somme de 25 fr. 50 et un mandat télégraphique de 30 francs, trouvés dans la caserne.

- M. Joassin, facteur local à Pouilly-en-Auxois, a trouvé, en cours de tournée, un bracelet en or qu'il a déposé entre les mains de la receveuse.
- M. Dorat, facteur des Télégraphes à Vichy, ayant trouvé une sacoche contenant 134 francs, s'est empressé de la remettre au receveur.
- M. Roussery, facteur rural à Dormans, a déposé à la mairie une somme de 63 francs, qu'il avait trouvée en cours de tournée.
- M. Lanoë, facteur d'imprimés à Paris, a trouvé sur la tablette du guichet du bureau 106 un porte-monnaie contenant 25 fr. 65 et divers objets.
- M. Izarn, facteur rural à Peyreleau, a rendu au propriétaire un portefeuille renfermant 288 francs, trouvé sur la route.
- M. Dorneau, facteur rural à Saint-Florentin, a restitué à qui de droit un billet de banque de 100 francs reçu en trop en effectuant un recouvrement.
- M. Doucher, facteur rural au Parc, s'est empressé de déposer à la mairie un portemonnaie contenant 14 fr. 45 qu'il venait de trouver.
- M. Clareton, facteur à Cavaillon, a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie renfermant la somme de 280 francs qu'il a remis au légitime propriétaire.
- M. Hue, facteur rural à Ezy, ayant reçu en trop un billet de banque de 50 francs, a fait les recherches nécessaires pour restituer cette somme à qui de droit.
- M. Pozzo di Borgo, facteur-leveur de boîtes à Paris, a remis au commis principal de service une somme de 12 francs qu'il avait trouvée dans une boîte aux lettres.
- M. David, facteur rural à Brécey, a déposé, entre les mains de sa receveuse, un billet de banque de 50 francs trouvé par lui dans la salle d'attente.
- M. Bricard, facteur de ville à Alençon, a trouvé un porte-monnaie renfermant une somme de 12 fr. 10.
- M. Coulom, facteur-receveur à Giens, a restitué, à la personne qui l'avait perdu un billet de banque de 100 francs trouvé dans la salle d'attente.
- M. Bernard, facteur de ville à Grenoble, a rendu à son propriétaire un portemonnaie que celui-ci venait de perdre et qui contenait une certaine somme d'argent.
- M. Forestier, facteur de ville à Beauvais, a porté à la mairie un porte-monnaie renfermant une somme de 138 fr. 50 qu'il venait de trouver sur la voie publique.
- M. Parini, facteur local à Puget-Théniers, a trouvé, en cours de distribution, un billet de 100 francs qu'il s'est empressé de rendre au véritable propriétaire.
- M. Bader, facteur de ville à Castres, a remis, à qui de droit, un porte-monnaie contenant 15 fr. 50 qui avait été laissé par un expéditeur dans la salle d'attente.
- M. Dintilhac, jeune facteur téléphoniste à Paris 3, ayant trouvé, dans la salle d'attente, un porte-monnaie renfermant 51 fr. 30, l'a déposé entre les mains de l'agent du guichet.
- M. Bury, facteur rural à Bar-le-Duc, a fait des recherches pour connaître le propriétaire d'un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé dans la rue.
- M. Peretti, facteur rural à Zicaro, a restitué, à la personne qui l'avait perdu, sans vouloir accepter de récompense, un porte-monnaie contenant 150 francs qu'il avait trouvé.
- M. Deleau, facteur à Paris, a déposé, entre les mains du receveur du bureau 16, un porte-monnaie renfermant la somme de 15 fr. 85 qu'il venait de trouver dans la salle d'attente.
- M. Maure, facteur local à Saint-Saulge, a rendu, à qui de droit, une somme de 40 francs qu'il avait reçue en trop en effectuant un recouvrement.
- M. Lagarde, facteur rural à Voray-sur-l'Oignon, ayant perçu une somme de 100 francs en trop dans un payement, l'a rendue au propriétaire.

M. Davry, facteur local à Cronat, a remis, à sa receveuse, une montre en argent qu'il avait trouvée sur la voie publique.

ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. Labrégère, commis à Angoulême, vient de recevoir une mention honorable du Ministre de l'Intérieur pour le dévouement qu'il a montré, le 14 janvier dernier, en arrêtant deux chevaux emportés.

MM. FAUGÈRE, facteur à Persac;

SAGLIET, facteur rural à Mirebeau-sur-Bèze;

LE FLOCH, facteur local à Quiberon;

GAUTIER, facteur rural à Saintes;

DHEZ, facteur rural à Vimy;

MAIRE, facteur rural à Dombasle-sur-Meurthe, ont arrêté des chevaux emportés.

MM. Theyenon, facteur local à Saint-Genis-Pouilly;

AYMARD, jeune facteur des Télégraphes au Puy,

ont contribué à l'arrestation de malfaiteurs.

- M. Boissière, facteur des Télégraphes à Chambéry, a porté secours à un jeune enfant qui allait être écrasé par une automobile.
 - M. Charvet, facteur rural à Saint-Nazaire-en-Royans, a abattu un chien enragé.
- M. Ledoux, entrepreneur du service du transport des dépêches à Mailly, a fait preuve de dévouement pendant les récentes inondations.
- M. Escande, chef surveillant à Châteauroux, a montré beaucoup de zèle dans le rétablissement des communications télégraphiques interrompues par un déraillement.

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU. — PERSONNEL.

Annêré ministériel, du 8 juin 1898, décernant des médailles d'honneur des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES, Vu le décret du 22 mars 1882;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894,

ARRÈTE:

- ART. 1er. La médaille de bronze des postes et des télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :
- M. Portefaix (Jacques), facteur de ville à Saint-Étienne (Loire), 30 ans et demi de services administratifs.
- M. Calmus (Arthème), courrier-convoyeur à Saint-Étienne (Loire), 29 ans et demi de services administratifs.
- M. Berne (Louis-Victor), courrier-convoyeur à Saint-Étienne (Loire), 26 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.
- ART. 2. Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des postes et des télégraphes (Service central, 2° bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 8 juin 1898.

HENRY BOUCHER.

Décret, du 5 juillet 1898, portant nomination du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRÈTE:

ART. 1er. — M. MOUGEOT, député, est nommé Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes.

ART. 2. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 juillet 1898.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République:

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télegraphes,

MARUÉJOULS.

SERVICE CENTRAL. - 2° BUREAU. - PERSONNEL.

Annêrés, des 6 et 12 juillet 1898, constituant le Cabinet du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes.

Par arrêté du 6 juillet 1898, le cabinet de M. le Sous-Secrétaire d'État est constitué de la manière suivante,

Sont nommés:

Chef du Cabinet: M. Charles CAUSEL, avocat à la cour d'appel, conseiller général de la Haute-Marne;

Sous-Chef: M. Émile Mazoyer, rédacteur à la Direction de la Caisse nationale d'épargne, breveté de l'école professionnelle supérieure des Postes et des Télégraphes;

Chef du Secrétariat : M. Gustave Bley, avocat à la cour d'appel, ancien attaché au Cabinet du Ministre du Commerce

Par arrèté du 6 juillet 1898, M. Decuarme (Paul-Édouard), licencié ès lettres et licencié ès langue allemande, est attaché au Cabinet du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes.

Par arrêté du 12 juillet 1898, M.W. Simoneau (Louis-Marie-Eugène), publiciste, ancien élève de l'École des sciences politiques, et Mabire (Denis-Pierre) sont attachés au cabinet du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes.

SERVICE CENTRAL. - 2° BUREAU. - PERSONNEL.

Promotion et nominations dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 25 juillet 1898, rendu sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sont nommés ou promus dans l'Ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Bautot (Jean-Maurice-Émile), inspecteur-ingénieur des Postes et des Télégraphes, inventeur de l'appareil télégraphique à transmissions multiples qui porte son nom. — Ses découvertes lui ont valu les plus hautes récompenses aux diverses Expositions universelles qui ont eu lieu depuis 1878. Chevalier du 20 octobre 1878.

Au grade de chevalier.

MM. Lemaitre (Théodore-Lucain), receveur des Postes et des Télégraphes à Paris. — 39 ans de services.

Vashonder (Théodore-Auguste), inspecteur-adjoint à l'Inspection générale des Postes et des Télégraphes. — 36 aus 1/2 de services.

Par décret du Président de la République en date du 11 juillet 1898, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre :

M. Lason (Émile-Prosper-Claude), chef de section de télégraphie militaire à Paris, a été nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur. — 25 ans de services, 1 campagne.

SERVICE CENTRAL. - 2° BUREAU. - PERSONNEL.

NOMINATIONS.

Par décret du 3 juin 1898, renda sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sont nommés directeurs des Postes et des Télégraphes:

- 1° A Bordeaux, M. Hubler (Marie-Théodore-Laurent), directeur des Postes et des Télégraphes à Pau, en remplacement de M. Demars, retraité;
- 2° A Pau, M. Constantin-Beauregard de Chevreuse (Roch-Marie-Arthur), directeur des Postes et des Télégraphes à Foix, en remplacement de M. Hubler.

Par arrêté ministériel du 3 juin 1898, le traitement de M. Hubler, directeur à Bordeaux, est fixé à 8,000 francs, à partir du jour de son installation et le traitement de M. Constantin-Beauregard de Chevreuse, directeur à Pau, reste fixé à 8,000 francs, à partir du jour de son installation.

Par décret du 15 janvier 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des télégraphes, M. VILLENEUVE (Hippolyte), inspecteur adjoint à l'Inspection générale des Postes et des Télégraphes est nommé directeur des Postes et des Télégraphes à Versailles, en remplacement de M. Thiroux, retraité.

Par arrêté ministériel du 15 janvier 1898, le traitement de M. Villeneuve, directeur à Versailles, reste fixé à 7,000 francs, à partir du jour de son installation.

Par arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 3 juin 1898, M. Ziller (Henri-Charles), inspecteur des Postes et des Télégraphes au Mans (traitement 5,000 francs), est chargé, à partir du jour de son installation, avec son traitement actuel, des fonctions de directeur à Foix, en remplacement de M. Constantin-Beauregard de Chevreuse, nommé à Pau.

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOME	SITUA	TION ANCIENNE.		SITUATION NOUVELLE.				
NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU	TRAITE-	GRADES.	RESIDENCES	TRAITE-		
DES NGENTS.	CARROLATE AND A	scrvices	MENTS.	(SACATE DE SACATE DE SACAT	Services,	MENTS.		
•			francs.			francs.		
MM. Desmazières.	Ghef de bu- reau.	1re division, 4c bu- reau.	7,000	Chef de bu- reau.	1re division, 1er bu- reau.	7,000		
		1re division, 3e bur.		ldem	1re divon, 4c bureau.			
		2º division, 1er bur.		Idem	2e divis., 1er bur	1		
		2º division, 2º bur.		•	2º divis. , 4º bureau			
Fouduier	Rédacteur	1re division, 3c bu-	4,500		1rc division. 3c bu-	5,000		
Thomas		Idem	5,500	bureau. Faisant fonc. de chef de	reau. Idem	6,000		
× .	de chef de bureau.			burcau.				
Prot	Rédacteur	2° division, 4° bu- reau.	4,500	Faisant fonc. do schef de bureau.	2º division, 2º bu- reau.	4,500		
Brisson	Idem	1re division, 30 bur.	4,000	Idem	2º divis. , 3º bureau	4,500		
	Inspecteur.	Chargé du bureau des télég. offic.		Idem	l			
Pontard	Redacteur	20 division, 1er bur.	4,000	Idem	2º divon, 1ºr bureau.	4,500		
Arène	Idem	Direction de la Scine (hors cadre).	3,100	Rédacteur	Service central, 1er bureau, détaché au cabinet.			
Saint-Dizier .	Idem	Direction de la caisse nation, d'épargne.			1	3,100		
Vignes	Gardien de bureau,	Idem		Expéditionre.	Direct. de la Seine (hors cadre), dé- taché au cabinet	-\		
Gesland	- Rédacteur	Service central, 29	3,500	Rédacteur	1			
Cagniard	· Idem	1re division, 2° bu-	2,500	Idem	Service central, 2	2,500		
	•	2º division , 2º bur			Idem			
Granoe	Inspecteur	Direction des servi-	- 5,000	Inspecteur	Chargé du bures des télégramme officiels.			
Cordonnie r	Commis prin-	Paris 98	. 4,000	Sous-chef de	Paris 98	. 4,00		
Révelart		Bureau des télégr	4,000		Bureau des télégi officiels.	4,00		
		Beauvais Service central, 2		1	Direct. de la Scine Paris R. P			
Gresser	. Idem	Direction de la Sein	e 4,500	•	Direct, de la Seine	a. 4,50		
1	[Angers			. Quimper			
	teneur du	1 °		Idem	Pau	3,50		
Decombredet	Inspecteur.	Guéret	. 4,000	Inspecteur.	. Périgueux	4,00		
Manaut	- Idem	. Mont-de-Marsan	. [4,500]	Idem	. Montauban	-14,50		
		. Amiens			. Laval	1		
	1 -	. Châlons-sur-Marne		. 1	. Nancy			
Sallot	1	. Evreux		1	. Beauvais, exploit	• • •		
Gardille	Rédoceur		ne 3,500	Idem	tion postale. Lons-le-Saunier	. 3,5		
Pillot		Vesoul		. •	Vesoul			
		Versailles						
Richier		Avignon						
Al		1			7	"		

NOMS	SIT	TUATION ANCIENT	SI	TUATION NOUVELLI	€.	
DES AGENTS,	ļ	RESIDENCES	TRAIT	E-	RESIDENCES	(* *** -
	GRADES.	on	MENT	GRADES.	ou	7
REPORT OF THE PARTY OF THE PART	STORE CHARACTER STORE ST	services.	militaria		services.	
NAME OF STREET	D/I		fr.		ACCOUNT OF THE PROPERTY OF THE	= -
Carné	Redacteur	. Foix	3,600	O Sous-inspe	cl. Guéret	
Roy	Llam	Angers	3,500	j laem	Amiens.	Į.
Ragot	Idem	Direct. de la Sein Bordeaux		J plaem	· · Châlons-sur-Marno	1
Bouquet	Com. princ	Directon des servi-	3,600	J laem	. Mont-de-Marsan	
	fais, fonct	t. électriques.		j laem	Mâcon	
Pène	Rédact cu	r Pau, caisse d'épa	ar- 3,100) Bédaet	70- Don 71/	
	chargé d contrôle.	u gne.	.1 0,2.00	neur	ce- Pau, caisse d'épar- du gne.	
Abadie	Rédacteur	. Pau	3,100	Double.		İ
				charge (-
Zaepffel	Idem	. 3º division, 1 er bu	n 3.500	. . 10 / n .		
203,813°6, \$	• 11 <i>aem</i>	log diven 2e l	. 2 5 5 5	T.J	3° divis. 1° bureau 2° divis., 3° bureau	1
Legrand	. Idem	. Service central.	2 3.500	Idem	2° divis., 3° burcau Service central, 2°	4
Hoiseat	C	bureau.	,,,,,,		burean.	4
1101888t	bureau.	e Vérificat, et récep du matériel.	t. 1,400	,	vérificat. et récept. du matériel.	
Vesmer	· Kédacteur	Bennes	. 3,100	4	· Tours.	3
Potion	Idem	Mâcon	. 3,100	Idem	Versailles	
Piereienend	· Com. de dir.	Vesoul	. 2,100	Idem	Vescui	2
Olivier	. Idem	Avignon	. 3,000	quem	• Avienon i	5
Protat	Idam	Angers.	$\frac{1}{2}$,400	F - CC	• LAngers	2
Bariaud	Idem	Mâcon	. 2,700	Idem	· Macon	2
Labaloue	Idem	Mézières	$\frac{2,100}{2,100}$	Idem	· Nantes	2
Numa		Alencon	2,100	Idem	· Mézières	2
Lajeunesse	• [• • • • • • • • • • • •	Epinal.	, ,	Expédition re Idem		1
monterm,		Avionon	1 .	Idem		1
Mondauff		Nouaillas	1	Idem.	· Avignon.	1
Frovost.,,	1	Evreux.	1	Idem.	Limoges Évreuv	1
Debreaur		Mézières.	1	Idem		1
rascaud	77 (19.4	Ardentes		g keeche	Chateanrons	1
La Hash	Expeditionre.	Bourg	1,50	} ***************	I Vesoul !],
no recur, , , ,		Callae	800	Idem	16 * 4 * 1	Ϊ,
Bonnet	veur. Facteur de ville.	Lille		3	Lille	•
Beaup	Factour- rece-	Jarcien	-1,200	Idem	Grenoble	ì,
Aubert	. 	Valence		ļ	i	
Campar	• • • • • • • • • •	Cahors	ì., §	Idem	Valence	ļ,
Drieghe	Ouvrier tem-	Lille	" "	Idem	Cahors	١,
	poraire des lélégraphes				Lille	L,
Dubreuil	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Verneuil-sur-Avre	ı,	Idem.,	Evreux	1 '
renssero	• • • • • • • • • •	Margailla	i . i	Idem	134 441 1.	l,; !,;
Hugan	Lom, de dir	Ligne du Sud-Ouest	0,000	fiedacieur	Ligne du Sad-Ouest 3	' , · },]
Seous	Idam	Ligne du Nord	2,700	Idem.,	Ligne du Nord	2,8
Robillot	Rédactour	Ligne du Nord-Ouest Alger	2,700	laem	Ligne du Nord-Onest S	2,8
	- coactiar	Alger	3,100	1dcm	Service central des 3 postes et télégr.	, J
Barbe	Idem	Idem	9 500	Tolor:	de l'Algérie	
Marchal	Idem	Oran, contrôle de		Idom	T	,5 ,1
Cès	Commis	la caisse d'ép.	2 4 4 4		· }	. -
1	1 - 1 - 1 .	section, terchio.	T'IOO I	comproyee	Office tunisien 2 Grenoble, caisse 1	. 1
Soulages	[dem]	nes Bergerac	1,100	Idem	d'épargne. La Rochelle, caisse 1	 .] ₁
ţ					d'épargne.	, ~

i,

. .

į

MOME	SITU	ATION ANCIENNE.		SITUA	TION NOUVELLE.	
NOMS des agents.	GRADES.	RÉSIDENCES ou sorvices.	TRAITE- MENTS,	GRADES.	RÉSIDENCES on services.	TRAITE- MENTS.
M ^{me} Brun	Employée	En disponibilité	fr.	Employée	Annecy, caisse d'é-	fr. 1,000
M ^{Res} Ciolino		Saulxures	. "	Idem	pargne. Epinal, caisse d'é- pargne.	1,000
Lévy	Employée	Téléphone, burcau principal.	1,100	Idem	3° division	1,100
MM. Mazet	Garde stag ^{re} d'artillerie.		s	Expédition 10.	1 re division	1,500
Renon			tt	Idem	2º division	1,500
Marcon	Receveur Idem Idem	Albi Pézenas Arles Épinal, rue Thiers. Bruges	4,000 4,000 4,000	Receveur Receve princ. Receveur Idem	Gette	4,500 4,500 4,500 4,000 1,200
M. André	Receveur	Le Havre	6,000	Recev. princ. Receveuse		
	Receveur chef de centre de dépôt.	Brest, central	4,500	Receveur chef de centre de dépôt.	Bordeaux, central	4,500
Simon	Receveur Idem Commis	Paris 29	4,760 2,400 2,700	Idem Idem Idem	Moutiers Thizy Hosdin Aire-sur-la-Lys Clermont - de - l'Hé- rault.	2,700 2,400 2,700
		Givors Direction de la caisse nation. d'épargne	2,800	•	La Tour-du-Pin Givors	,
Thomassin Miles Lanier Cuisset M. Picard	Dame empl	Meulles	1,000 1,300 1,200 1,600	Receveuse Idem Receveur	Bonnebosq Meulles Les Grandes-Ventes Janville	1,200 1,200 1,600
M ^{11c} Tardy	Receveur Com. princ Recevense	Bersac	3,000 3,300 2,000	Receveuse Receveur Idem Receveuse Idem	Donnemarie - en -	3,000 3,500 2,000
MM. Guillaume Faraut Mine Roux M. Bachr Mine Guerlin dit de	Idem Receveuse Receveur	Saint-Tropez Barjols Sigean Conches-en-Ouche . Clécy	1,600 1,800 2,000	Receveur Idem Receveuse Receveur Receveuse	Saint-Tropez Barjols Goderville	1.600 1,800 2,000
Guer. M ^{rac} veuve Vaissière M ^{11c} Trouilhet Daigre	Idem Idem	Marssac	1,600 1,400	Idem	Marssac	1,600 1,400
M. Stimbre		1			St-Gervais-les-Trois Clochers.	'
M. Beaux	Commis Dame empl Recevense Idem Idem Idem Idem	Courbevoie Valence Lannion Lanrelas Paris 17 Paris 49 Paris 20 Boulogne-sur-Seine Paris 88	1,500 1,100 1,200 5,500 4,500 4,000 4,000	Receveur Idem Dame empl Receveur Idem Idem Idem Idem	Les Loges St Martin-en-Vercors Lanrelas Lannion Paris 22 Paris 17 Paris 49 Paris 48 Boulogne-sur-Seine	1,400 1,000 1,300 5,500 5,000 4,500 4,500
Mme Allard	Receveuse		1,600	Receveuse	Brie-Comte-Robert. Marly-le-Roi	1,800

NONC	SITU.	ATION ANCIENNE.		SITU	TION NOUVELLE.	
NOMS		RÉSIDENCES	mp 1 1 m p		BESIDENCES	U:D (7000
DESAGENT 5 .	GRADES.	où:	TRAITE-	GRADES.	ou	TRAITE-
		services.	MENTS.		services.	MENTS.
			fr.			fr.
M ^{ile} Cellier	Dame em-	Paris, central		Receveuse	Asnières, rue des Bourguignons	
MM. Villemin		Ligne de Lyon	4,000	Receveur	Paris 27	4,000
Mollot	1 💛	Saint-Dió	3,600	Idem	Épinal . rne Thiers.	3,500
		Bellegarde-du-Loiret		E	Malesherbes	1,600
M ^{me} Léger			1,400	Recevouse	Bellegarde-duLoiret	1,400
		Aschères-le-Marché.			Boynes	1,600
		Dartal		•	Dondeville	1,800
		Vernantes		Idem	l .	1,400
		Alger R. P	•	Idem	1	1,600
MM. Jouela Solignae	1			Receveur Idem	Sigean	1,400 1,400
	Dame em-	Ferdrupt Épinal, caisse d'é-			Rupt Fordrupt	
MM Rahna	ployée. Beceveur	Fa Louvesc	1 900	Recovery	Viviers	1,200
		Sablet		• .	Jonequières	1 1
					Soblet	1 1 200
MM. Mouchet	Recev. prine.	Oran.	5,000		Δlger	5,000
Renoux		L		Idom		4,500
Moretti,			1	Receveur	_	I
Cadrès	Idem	Mrdéa	1,500	Idem	Mustapha-Polais	3,500
Renggli				Idem		3,500
		Tlemcen		Idem		4,000
• • •	1	Tiaret	1	ldem	1	4,000
4	1	Oran, direction	1	1	Tiar.t	3,500
r orestier	1acm	Adm ^{on} centr, divis ^{on} de l'expl. postale, détaché au cabinet du Ministre.		1acm	Paris 3	4,500
Le Bomin	Comm. princ.	1	3,600	Idem	Rouen-Saint-Sever .	3,500
Mile Pointis		Bordeaux, docks	1 '	Receveuse	1 .	1,200
M. Perrin	Factr-recevr .	Rochesson		Receveur	Rochesson	1,000
M ^{11c} *Paupert				Receveuse	Clécy	1,400
		Vaiges	1	Idem	Argentre	1,400
Grandin			1	Idem	1 ~	1,200
Mme Beucher		Angers R. P		Idem		1,200
MM. Delelis	1 .	Arras, direction		Receveur		2,200
Tricou		télégr, officiels.		Idem		
Mm. Grezault	Dame empl.	Cognac		Receveuse,	1.	l
M ^{He} Dupons MM. Revillet	Recovery	St-Germain-du-Puch Ghellala		Idem	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		Garnot		Receveur	Gastiglione Ghellala	
Miles Saysset.	Aide	Briatexte	r,200		Blan	1
Berlengue	ldem	Pertais	,,,	Idem		
1		Thury-Harcourt	4	•	Goderville	
Boiron	,	Arthon		•	Bouges	, .
Tissier	ldem	Bouges	1,000		Arthon	1,000
Mme Favre		1	,		Aigueblanche	. .
n (1	Aigueblanche	1 .	1 .	Bozel	I
	,	Piolenc.	•	•	Essigny-le-Petit	b
Quarré Delotire	Yeuve d'un			B	Noyelle-Godault Richebourg-l'Avoué.	1
yanya Simanin	Commis.	Seciona In Date	1 600	Litera	Manuani	1 400
91	1	Essigny-le-Petit Cires-les-Mello		I -	Mormont	
MI		Paris 27		5 .	Plailly	1
Pagin	•			2	Sedan	
	I	Tours, gare	1		Bleis	1
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1	I mo	,	-,
		İ				

	NOMS	SITU	ATION ANCIENNE.		SITU	TION NOUVELLE.	
STANSON TO			RÉSIDENCES	TRAITE-		RÉSIDENCES .	TRAITE-
70,011,011	DES AGENTS.	GRADES.	ou services.	MENTS.	GNADES.	ou services.	MENTS.
4				fr.			fr.
200	Mmes Aziere		Paris, central	1,800		Ambérien	F,800
33,57	Juin	1 1	La Feuillie	$1,000 \\ 1,200$		Gaillefontaine La Feuillie	$1,000 \\ 1,200$
2	M. Plessier		Grandcourt Rantigny	900.	Receveur	Rantigny	1,000
interior.		veur.		7.000	D.	C'ID' DI	3 600
T Page	Miles Gascoin		St-Aignan-sur-Roë Seint-Étienne	1,600 1,300		Saint-Denis-d'Anjou Marlhes	1,600 1,200
1000	MM. Moithey	Recev. princ.	Quimper	4,500	Receveur	Lorient	4,500
1377	Laget		Ligne da Sud-Ouest	3,300		Piolenc Ligne de l'Est	1,000 3,300
34,543	Glosset	1	Ligne de l'Ouest	3,300		Ligne du Sud-Ouest	3,300
N. Y. R.	Lançon	Com. princ	Ligne de Lyon	3,300		Ligne de l'Ouest	3,300
संस्थान	Namur Laurent	1	Lig. du Nord-Ouest. Ligne du Nord	$3,300 \\ 3,300$		Ligne de l'Est Ligne du Nord	3,300 3,300
27.35-03.	Rolland	Idem	Ligne de Lyon	3,300	Idem	Ligne de Lyon	3,300
Mark 6 At a	Boyer	Idem	Idem	3,300		Ligne de l'Ouest	3,300
исыка			Ligne du Sud-Ouest Blois R. P	3,300 3,300		Idem	3,300 3,300
W	Fourmentraux.	Idem	Paris 38	3,300	Idem	Blois R. P	3,300
		Idem	Paris R. P Melun	$3,300 \\ 3,300$	9	Paris 38	3,300 3,300
Service.		.	Épinal R. P	3,300	1	Annonay	3,300
1	Jandot	Idem	Nice R. P	3,300		Nice, central	3,300
T.V.E.S.	l .		Beauvais	$3,600 \\ 3,300$		Amiens R. P	3,600 3,300
130.00	Lemozy	Idem	Paris R. P	3,300	Idem	Paris, central	3,300
М. I			Valenciennes	3,300		Amiens R. P	$3,300 \mid 3,300 \mid$
1335			Paris 71	$3,300 \\ 3,300$		Paris 64 Paris 25	3,300
Sept And	Poursaiu	Idem	Paris 90	3,600	Idem	Paris 11	3,600
STATE OF	•		Paris 17	3,300 $3,300$	1	Paris 69	3,300 3,300
	1		Châteauroux	3,300		Le Havre, principal	
	Guillot	Idem	Laval	3,300	Idem	Lorient	3,300
100	[l	Elbeuf Ligne de l'Est	3,300		Laval.,	3,300 3,000
		I	Idem	3,000	Idem	1	3,000
ALC: U			Ligne de Lyon	1	Idem	I -	3,000
	ı		Idem	3,000	I	Idem	$\begin{bmatrix} 3,000 \ 3,000 \end{bmatrix}$
11000	Granier	Commis	Marseille R. P	3,000	Idem	Marseille R. P	3,3:0
1010			Albi		Idem	Béziers, principal. Biarritz	3,300 3,300
	Dubourdieu	. Idem	Agen	3,000	i	Agen	3,300
Year In			Bordeaux, central	3,000	Idem	Royan	3,300
The second	Chapel	. Idem	(brig. de réserve) Brest, central	3,000	Idem	Saumor	3,300
N STEEN	Plessis	. ldem	Auxerre	3,000	Ideni	Chammont	3,300
	1 [. Idem			E.	Saint-Dizier Marseille, central	3,300
	:31	Idem	!	1		1	· · ·
	Jeanjean	. Idem	Lyon, direction	3,000	Idem	Melun	3,300
		. Idem		1	1	Roubaix	
	Adam	. Idem	Paris 98	3,000	Idem	Paris 98	3,300
į	Teisseire	. Idem		3,000	Idem	· ' -	3,300
	Merckel	. Idem	phonique. La Rochelle	3,000	Idem	phonique.	3,300
	Postic	.] Idem	Paris 84	3,000	Idem	Paris 26	3,300
	3 I	· Idem	·	1	1 _	Auxerre	
į	31	. Idem	1	1		Ligne de Lyon	
	2 L	. Idem	"			Lig. du Nord-Ouest	
	81			1	I	ł	ļ

NOMS	SITU	ATION ANCIENNE.		SITUATION NOUVELLE.			
1101110		RESIDENCES	TRAITE-	4	RÉSIDENCES	TRAITE	
DES AGENTS.	GRADES.	ou services.	MENTS.	GRADES.	ou services.	MENTS	
The second secon	***************************************		fr.		Start (Start Charles Common Start Charles Char	fr.	
MM. Gand	Commis	Paris 76		Com. princ	Paris 71	3,300	
Davaux	('	Brest, central		Idem	Dunkerque	3,300	
Jandot	4 :	Nice central			Nice, central	3,300	
Renot		Paris 22			Paris 51	3,300	
Pradelle		Paris R. P		8	Paris R. P	3,000	
Guyon	i	Paris 4			Paris 51	3,300	
Gomart Legros	i ·	Neuilly-sur-Seine Paris 12			Paris 90 Paris 36	3,300 3,000	
Lebreton	, ,		•		Paris 17	3,000	
Dabernat	• •	Paris 33		•	Paris 7	3,300	
Walliman	• • •			Idem		• •	
Athimon		1			Le Cateau		
	Idem	•		Idem	1	3,00	
		Ligne du Nord		Idem	Ligne de l'Est	3,00	
	Idem	(•	1 '	Idem	Idem	3,00	
	Idem	Ligne de Lyon		Idem	1	1	
	Idem		1.	Idem	i .	3,00	
Arnal	Idem	Ligne de Lyon	3,000	1	Idem		
Canada	Idem	Idem.	3,000	ř	Idem	3,00 3,00	
		Ligne du Sud-Ouest		•	Idem	1 '	
		IdemLigne de l'Ouest			Idem	1 ' -	
		Idem		,	Idem	3.00	
No.		Ligne de Lyon	1	Fi .	Idem	1 .	
		Ligne du Sud-Ouest		t .	Ligne du Sud-Ouest	1 .	
		Ligne de la Médit		ł .	Ligne de la Médit	1 '	
	1 _	Lig. du Nord-Ouest		I	Ligne de l'Est		
	1	Ligne des Pyrénées		•	Ligne do Lyon	1	
	,	Ligne du Sud-Ouest			Idem	1	
Mundtveiller	Idem	Ligne du Nord	3,000	Idem	Idem	3,00	
		Paris 8		Commis	Lourdes		
		Lyon, central		ldem	Bourg		
i	3	Paris, central		6 .	Reims, principal	1	
· •	1	Paris 15		¥	Brest, central	E	
		Paris 43		.	Paris 15	1 .	
		Melun			Paris, central	1	
	P	Paris 10			Paris R. P		
		Ligne du Nord			Marseille R. P		
	1	Pontoise	4 .	•	Paris 18	1	
		Lyon, présecture			Dijon, central Dijon R. P		
ten.	1.000	myon, in occurrent	2,400	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	Pulon III Time	7,10	
i i	Idem	Paris 79	2.700	Idem	Paris 98	$ _{2.70}$	
		Chartres					
	ļ ·			\$	de de réserve	.	
Lepailleur	Idem	Corbeil	2,100	Idem	Idem	12.10	
		Saint-Lô			Idem	1,50	
1 <u> </u>	1 .	Le Hayre, central.	1,800	Idem	Idem	1,80	
·	· ·	Paris R. P	• •	I.	Idem		
		Dieppe		•	Idem	1	
• -	1	Le Havre, principa		¥	Idem	1 .	
· -		Le Havre, central		2	Riem		
MISLEOf	laem	Lyon, central (bri		lacm	Paris, central (bri	i -	
La Tás	Idem	gade de réserve) Paris, central	1	Idam	gade de réserve)	• -	
_	1	Idem			Idem	- 1 - 1	
		Idem	.	₽ .	Idem	1	
_	L	Idem		T.	Idem	·	
•		Idem		•	Idem	1 . · ~	
·		Idem		E .	Idem	. 1 . ` ~ .	
		Idem			Idem	1 _ ` _	
·	1	Idem	1 '	•	Idem	٠,	
		Nice, central (bri	, -	2	•		
,	1	gade de réserve)		1	1	, -	

NOMS DES AGENTS. GRADES. GRADES. RÉSIDENGES OU ServiceS. MENTS. GRADES. GRADES	i- 1,500
DES AGENTS. GRADES. Ou services. MENTS. fr. 1,500 Gommis Marseille, centra Ministre des colonies pour le service de la Cochinchine. Vernay. Idem. Nice, central (brigade de réserve). Gicion Idem. Monte-Carlo 2,400 Idem. Nice, central (brigade de réserve). Cailhau. Idem. Monaco 2,100 Idem. Nice, central Monte-Carlo Idem. Marseille R. P. (brigade de réserve). Dauné. Idem. Douai 1,500 Idem. Marseille R. P. (brigade de réserve). Delannoy. Idem. Douai 1,500 Idem. Marseille R. P. (brigade de réserve). Delannoy. Idem. Douai 1,500 Idem. Marseille R. P. (brigade de réserve). Delannoy. Idem. Douai 1,500 Idem. Marseille R. P. (brigade de réserve). Delannoy. Idem. Douai 1,500 Idem. Marseille R. P. (brigade de réserve). Delannoy. Idem. Douai 1,500 Idem. Arras Douai A la disposition de Idem. A la disposition	MENTS. fr. 1,500
MM. Calvié Commis A la disposition du Ministre des colonies pour le service de la Cochinchine. Vernay Idem Nice, central (brigade de réserve). Gicion Idem Nice, central 2,400 Idem Nice, central (brigade de réserve). Gayol Idem Monte-Carlo 1,500 Idem Nice, central (brigade de réserve). Cailhau Idem Monaco 2,100 Idem Nice, central Monte-Carlo Idem Monaco Idem A la disposition de Idem A la disposition de Idem A la disposition de Idem A la disposition de Idem A la disposition de Idem A la disposition de Idem A la disposition de Idem A la disposition de Idem A la disposition de Idem A la disposition de Idem A la disposition de Idem A la disposition de Idem A la disposition de Idem A la disposition de Idem A la disposition de Idem A la disposition de Idem A la disposition de Idem A la dis	fr. 1,500
MM. Calvié Commis A la disposition du Ministre des colonies pour le service de la Cochinchine. Vernay	1,500 i- 1,500
MM. Calvié Commis A la disposition du Ministre des colonies pour le service de la Cochinchine. Vernay	1,500 i- 1,500
Ministre des colonies pour le service de la Cochinchine. Vernay Idem Nice, central (brigade de réserve). Cicion Idem Monte Carlo Idem Monaco Idem Idem Monaco Idem Ide	i- 1,500
Vernay	
Cline. Vernay. Idem. Nice, central (brigade de réserve). Gicion. Idem. Nice, central (brigade de réserve). Sico, central. 2,400 Idem. Nice, central (brigade de réserve). Sico, central. 2,400 Idem. Nice, central (brigade de réserve). Idem. Monte-Carlo. 1,500 Idem. Nice, central. Nice, central. Nice, central. Idem. Nice, central. Monte-Carlo. Idem.	
Vernay Idem Nice , central (brigade de réserve) Idem Nice , central (brigade de réserve) Idem Nice , central Nice , central (brigade de réserve	
Gicion	
Gayol	۱ I
Gayol	$\frac{1}{1}$ 2,400
Cailhau Idem Monaco 2,100 Idem Monte Carlo Andrei Idem Marseille R. P. (brigade de réserve) 1,500 Idem Monaco Dauné Idem Blaye 2,400 Idem Marseille R. P. (brigade de réserve) Delannoy Idem Douai 1,500 Idem Arras Bavay Idem Fourmies 2,400 Idem Douai Gassagnac Idem A la disposition de 1,500 Idem A la disposition).
Andrei , Idem Marseille R. P. (brigade de réserve). Dauné Idem	
Dauné	
Delannoy Idem Blaye 2,400 Idem Marseille R. P. (b. gade de réserve de l'alternoy Idem Douai 1,500 Idem Arras Douai Idem Fourmies 2,400 Idem Douai Douai A la disposition de 1,500 Idem A la disposition	i
Delannoy Idem Douai Javay Idem A la disposition de 1,500 Idem A la disposition	i- 2,400
Delannoy Idem Douai 1,500 Idem Arras Bayay Idem Fourmies 2,400 Idem Douai Cassagnac Idem A la disposition de 1,500 Idem A la disposition).
Bayay Idem Fourmies 2,400 Idem Douai	1,500
	2,400
l'office tunisien. Ministre des lonies pour	_
service de Mac	
gascar.	
Binquet Idem Paris, central 1,500 Idem Idem	· ·
Landry Idem Paris 8 1,500 Idem Idem	1 1 1 1 1 1 1
Burgand Idem Paris R. P 1,500 Idem Idem Idem	I
Swieszewski Ligne du Sud-Ouest 2,400 Idem Ligne de l'Ouest. Petitils Idem	
Charpy Idem Paris 1 1,800 Idem Chalon-sur-Saône	1 .
Gaudon Idem Laon 1,500 Idem Reims, principal	1
Grillon Idem Tours, central 1,500 Idem Biarritz	1,500
Greuillot Idem Besancon R. P 2,400 Idem Belfort, ville	1
Mistrot Idem Paris 36 1,800 Idem Bayonie Févat Idem Coulonmiers 1,500 Idem Paris 36	
Fevat Idem Conformiers 1,500 Idem Paris 36 Ungerer Idem A la disposition du 2,700 Idem Marseille R. P	
Ministre des co-	, , ,
lonies pour le scr-	
vice du Tonkin.	
Frézou Idem Marseille, central. 3,000 Idem Marseille-Prado.	1
Dupuch Idem Versailles R. P 1,500 Idem Blaye	
Bernadac (A.). Idem Saint-Malo 1,800 Idem Paris 98	1 '
Bernadac (E.). Idem Rennes, central 3,000 Idem Saint-Malo	I
Laruelle Idem Tours , central 2,700 Idem Rennes , central .	
Abadie Ipem Paris , central 1,800 Idem Rouen , bourse ()	•
gade de réserv	
François Idem Ligne de la Médi- 1,800 Idem Marseille R. P	. 1,000
Cassel Idem Boulogne-sur-Mer. 2,100 Idem Abbeville	2,180
Lefèvre Idem Abbeville 2,700 Idem Boulogne-sur-Mer	2,700
Thibault Idem Ligne du Sud-Ouest 1,500 Idem Paris R. P	1,500
Poirier Idem Lig. du Nord-Ouest 1,500 Idem Ligne du Sud-Ou	
Girette Idem Ligne de l'Est 2,400 Idem Lig. du Nord-On Joly Idem Nantes service télé- 1,800 Idem Nantes R. P	
Joly Idem Nantes, service télé- 1,800 Idem Nantes R. P	1,800
Fraiche Idem Ligne des Pyrénées. 3,000 Idem Agen	3,000
Lassarrade Idem Ligne de Lyon 1,500 Idem Ligne des Pyréne	
Soulier Idem Paris R. P 1,500 Idem Ligne de Lyon.	1,500
Bernusse Idem Paris 82 1,800 Idem Pau	• •
Barat Idem Rambouillet 1,500 Idem Paris 82	1 '
Bertout Idem Rouen R. P 1,800 Idem Rambouidet Gremillet Idem Paris 42 1,500 Idem Saint-Mihiel	1 '
Jalabert Idem Cannes 1,500 Idem Rouen, bourse (
gade de réserv	

	1		TION ANCIENNE.		SITUATION NOUVELLE.			
	NOMS		BÉSIDENCES -	TR		RÉSIDENCES	TRAITE	
D	ES AGENTS.	GRADES,	ou		GRADES.	ou ·		
	· ·		services.	MENTS.		services.	MENTS	
والمراجعة والمراجعة				Prophysical			fr.	
			·	fr.		m 1 D D		
\mathbf{M} .	Durand (JJ.)	Commis	Mazamet	2,400	· ·	Toulouse R. P		
			Carcassonne		Idem	Mazamet	2,700	
	Lot	Idem	Paris, central	2,700	Idem	Bureau télég. de la		
				,	-	Présidence de la	•	
					•	République.		
	Oudart	Idem	A la disposition du	2,700	Idem:	Nancy R. P	[-2,700]	
			Ministre des co-		- , -			
		19 1 1 1	lenies pour le ser-			_	:	
		, * .	vice du Tonkin.	,	,			
	Guilloteaux	Idem	Laon R. P	1.500	Idem	Le Havre, central	1,500	
	Féraud		Paris 21			Laon	1,500	
	Thevenin	1	Paris 35	,		Le Havre, contral	,	
		L	Lisienx.	-	Idem		1,80	
	Doineau		•	. *	5	l	1,50	
	Mérienne	1	Saint-Brieuc		Idem			
	Richon		Rennes R. P		Idem	Saint-Brieue	1,800	
	Thénard	1	Paris 24		Idem		$\frac{2,40}{1.80}$	
	Dumas	l .	St-Etieane, central.	1 -	Idem	Lyon R. P	1,80	
-	Didier	Idem	St-Étienne R. P	1,500	Idem	<u>.</u>		
	Thissier	h .	Nancy R. P	2,700	Idem		2,70	
	Vallier	1	Lyon, direction	1 '	Idem	Lyon, central	3,00	
	Lizon-à-l'Alle-		- 12 - 12 - 12 - 12 - 12 - 12 - 12 - 12			Ligne de Lyon		
	mand.		1	1,		. •		
		Idem	Ligne de Lyon	1 500	Idem	Ligne du Nord	1,50	
		1				Ligne de Lyon	1	
	Durrafourd	1 .	Ligue de l'Est	1 '				
	Guischard		Ligne du Sud-Ouest	L _ '		Ligne de l'Est		
	Goulet	Idem	Paris 21	1 '	Idem	Ligne du Sud-Ouest	$\frac{1,50}{1,50}$	
	d'Hilly	Idem	Ligne de l'Est	1 '	Idem	Ligne du Nord	1,50	
	Félici	Idem	Ligne de la Médi-	1,800	ldem	Ligne de l'Est	1,80	
			terranée.	,	1			
	Picard	Idem	Lille, gare	1,500	Idem	Amiens R. P	1,50	
-	Guyonet		Paris R. P	1	7	Lille, gare		
	Fontaine		Paris 66		,	Lille R. P		
		1 .	1			Ligne du Nord	1	
	Defrancq	1	1	1 _ *		ldem		
	Villefroy	1 -	Paris 26	1 - 1		Ligne de l'Est	1 .	
		Idem		1				
	Granier	.	1 5 6 6 6	4	ſ	Ligne de Layon	l _ ·	
	Michelin	Idom		1 '	F -	Ligne de l'Ouest	I	
	Gelin	Idem				Ligne de Lyon	1	
	Guyot	Idem	Melun	1,800		Ligne de l'Est		
	•	Idem	1-4 3 55 3 6	1,500	Idem	Ligne du Sud-Oues		
	Bourgery	1	1	1	E .	Ligne de l'Ouest	I	
	• *	Idem	1			Lig. du Sud-Ouest.		
	~	Idem	1 - · ·	·		Idem		
	Martinaud	1 _	1-4 3 0 3 0		1	1	1 '	
		1 = _	1 to 7 to 10 to		1	Ligne de Lyon	1	
		Idem	l =	1 - 1		Ligne du Sud-Oues		
		Idem						
		Idem	1		i	Paris 7.	l _ ' _	
	Delteil				•	Ligne de Lyon		
	Jaouen	Idem	•			Ligne de l'Ouest		
	Saint-André	Idem	Ligne du Sad-Ouest	. 1,800	•	Idem		
	Pinel	Idem	T V T T		Idem	Idem		
	Bresson		51 A 5 -		Idem	Ligne de la Médit.	. 1,50	
	Jarrix		- · `		l .	Ligne de Lyon	1	
		· -	1 - V	1 - 1	l	Ligne du Nord		
	•	Idem	l =			Ligne de Lyon		
		Idem			1 -			
	Chabaud	***	- 4 3 34-4			Paris 2		
	Dano	Idem		1		Ligne da Sud-Oues		
	Meulières	•		1,800	1	Albi	I	
	Ricard		l = 4 = 4	ł _ ·	Idem	Toulouse R. P	. 1,50	
	Lautier	-	1	1 _ '	6	Agen	1	
	Bêche	1 ' _	1	1	1	Carcassonne		
	1 1		l = • • ·		1	Paris 25	· E - '	
	Bégné	Idem	I	1 ~ ' - ~ -	1	Paris 1		
	E. D				Talloffia e e e e e e e			

-	NOMS	SITU	TION ANGIENNE.	NE. SITUATION NOUVEL			
	MOTED	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O				RÉSIDENCES	m = 1 =
Di	ES AGENTS.	GRADES.	OU	TRAITE-	GRADES.	ou	TRAITE
		-	services.	MENTS.		services.	MENTS
		ECHPERATURE NAME OF THE PERSON		fr.		(a) (b) (c) (c) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d	fr.
MM.	Bertholet		Paris R. P		Surnumér ^{re} .		Ħ
]	Bourguignon		Idem		Idem	Boulogne-sur-Mer.	H
]	Nicolay	Idem	Idem	к	Idem		н
	Flauraud	Idem	Paris 3	н	Idem		
			Paris R. P		Idem	!	,,
	Marquié	• • ''	Idem		1	Idem	
	Arnac		Idem			Melun	
	Doutth Mara	Idem	Idem	.	Idem	Idem	
	Masele	Idem	Idem	,,	9	Paris, central	
			Idem		F	Paris 10	1
	Deckert	Idem	Idem	4.	Idem	Ligne du Nord	"
•	Magnier	Idem	Idem	A	•	Paris 4	
	Paganel	Idem	Idem	i ir .	•	Versailles R. P	· .
		•	Lyon, central			Lyon, préfecture	
		•	Paris R. P	L		Paris 70	
		1	Idem	1	T .	Roubeix	
•		•	En disponibilité	1	Idem	Limoges R. P	"
	Provost	laem	Le Mans R. P	f	laem	Caen, central (bri- gade de réserve)	
	Peythieu	Idem	Pontoise	,	Idem	Idem	
	Vuez.	Idem	Paris B. P	n n	•	Idem	r
			Idem		Idem	Fourmies	
			Idem		Idem		
	Singer	Idem	Paris 18		Idem		
	Chasgnaud	Idem	Paris R. P	. "	5	Tours, central	
			Belfort, ville		Idem	1 "	
	Guyétant	Idem	Paris R. P.	, n	Idem		
			Lyon, contral			Coulommiers	1
		•	Paris R. P	1	3	Arras Enghien-les-Bains.	
		méraire.					-
			Chartres			Paris R. P.	
	Cassagnes			•	ldem	Marseille R. P	
	Taulala	officier.	Paris R. P		Idem	Chartres	
			Idem		3	Quimper	
	Coppaz				Idem	1~ -	
		ldem	I	ı		Le Mans R. P	
		Idem	i		Idem	Versailles R. P	. "
	Lebouis	Idem	Lyon, central	· u	Idem	1	
	Peynet	Idem	Idem		Idem		
	Mahoudiaux	Idem	Saint-Quentin		Idem	1 - 4 "	
	Broyon (LA.)	Idem	Guise	. "	Idem	1 ~ .	1
	Broyon (AF.)	Idem	Paris R. P	- "	Idem	1	
	Reulet	Idem	Idem	. "	Idem	1	
		Idem	Idem	- "	Idem	1 ~ `	1
	Bergue		Idem		Idem	\	
	Chrétien Toulet		Paris 28		Idem	10	
			Paris R. P		Idem	1	
	Delmas		Idem			Tulle	
			Lyon R. P		Idem	L	
			Lyon, central			Lyon R. P	
	Larmand		Paris R. P			. Paris, central	
			Marseille R. P			. Ligne de la Médit.	
	Falaize	5	En disponibilité		Idem	Laon R. P	
	Lambert	. Idem	Paris R. P		Idem	1 ~ 4 2 25 25	
	Garcin		Lyon R. P		Idem:		1
	Tournillon		Grenoble R. P			Lyon R. P	
	Chanton		. Parls R. P	•		Rouen R. P	
			Idem			Limoges, central.	
	Lenoir	Idem	Rouen R. 1	,	Idem	. Paris 42	' '

NOMS	SITU	SITUATION ANGIENNE.			SITUATION NOUVELLE.			
DES AGERTS.	RESIDENCES TRAITE				RÉSIDENCES	l		
DES MUNITS.	GRADES.	ou	MENTS.	GRADES.	ou	TRAIT		
		sorvices.	ABNTS.		58rvices.	MERT		
(S.C. T) m.a.			fr			fr.		
.W. Dusserre - Tei- mont.	Surnumér ^{re} .,	Lyon, central	} <u>*</u>	Surnumérre	Chambéry			
	Idam	Paris R. P						
Icher	Idem.	Idem	7	Idem	Pau	n		
Avril	Idem	La Roche sur-Yon.	ti ti	Idem	Gien.	"		
- Argonet	Idem	Paris R. P	er Er	Idem	Le Havre, central. La Roche sur-Yon.	II.		
Blanchel	Idem	Idem	ונ	Idem.	Le Havre, central.	"		
Bardon	Idem	Tours, central.	n	Idem.	Idem	"		
Damont	Idem	Eu disponibilité	ä	{ Idem	Saint-Nazaire	1.		
Dunant	Idem	Paris 24	t.	Idsm	Lisioux	n T		
Rover	Idem	Idem Lyon , central	II	Idem	Nogent-le-Rotrou	ti		
Gautior	Idem	Bernay	,	Idem	St-Etienne R. P	F		
Roussé	Idem	Versailles, préfect.	e e	Idem.,,,,	Aigues-Mortes	ň		
Regroies	Idem	Paris 17	n n	Idem	Lannion Ligne de Lyon	- 11		
Jounial	Idem	Lyon R. P.	. "	ldem	Idem			
Giraudon	1dem	ldem	Ē	Idem	Idem			
Aldas	[Idem']	Paris R. P.	п	Idem	Idem	,,		
Mercage	Idem TJ	Idem	n .	Idem	Idem	11		
Pithon	Idam	Idem	"	Idem	Idem	1)		
Delmuech	Idem	Idem	B	Adem	Idem	tt		
Pujol	Idem	Paris R. P.	ŧı .	:Idem	Idem	·		
		Idem	· II	Idem	Idem	Ľ		
Bellaches	Idem	Amiens R. P.	<u> </u>	Idem	Paris 21 Ligne du Nord	n		
Lefranc	Idem	Lille R. P	ı,	Idem	Idem	n		
Marcorelles	Idem	Paris 16	n	Idem	Ligne de l'Est	נו ע		
Lassus	Idem	Paris R. P.		Idem	Ligne du Nord	11		
Verdier	Idem	Ligne du Nord	<i>u</i> .	Idem	Ligne de l'Est	ų.		
Bowes	Idem	Paris R. P	11	Idem	Ligne du Nord	. 5		
Cazabat	Mam	Idem Ligne de l'Est	11	Idem	Lig. du Sud-Ouest.	û.		
Marie	Idem	Paris R. P.	<i>I</i>)	Idem	Idem	ħ		
Runicau	Idem	Ligne du Sud-Ouest	n u	Idem	Ligno de l'Ouest	u		
Fabre	ldem	Paris R. P.	u g	Idem	Ligne de l'Est Ligne du Sud-Ouest	ע		
Lacroix à	Idem	Lyon R. P.	u g	Idem	Ligne de Lyon	y n		
Grand-Pierre	i				angue de layon	a		
Toulouse	Idem	Laon	71	Idem	Idem			
Lapeyrade	Idem	Ligne de l'Est	* 6	Idem	Ligne des Pyrénées.	ıı.		
dainard	Idem	Paris R. P	<i>11</i>	Idem	Ligne de l'Est	k		
Béfis.	Idem	Ligne du Nord Paris R. P	ץ ני	Idem,	<i>Idem</i>	t/		
Ducher	Idem	Paris A	a B	Idem.,,,,,	Ligne du Nord	ti		
Rivière.	Idem.	Ligne de Lyon	e 1	Idam	Ligne du Sud-Ouest	u		
Faget	Idem	Paris R. P.	1 10 H	Idem	Idem	Ħ		
Petit	Idem	Paris 7	- 1	Idem.	Idem	n		
Roque,	Idem	Paris R. P		Idem	Paris 18.	11 H		
Ronquette	Idem	Idem	11	Idem	Ligne du Sud-Ouest	e u		
Gnu	ldem	Idem	, ,	ldcm	Ligne de l'Ouest			
Many	Idem	Idem	11	Idem	Idem	H		
Gapdevielle -	Idem	Lig. du Nord-Ouest.	p	Idem	Ligne du Sud-Ouest	R		
Gardadou.		Paris R. P		1dem	Lig. du Nord-Ouest	£		
Ţ	Idem	Idem	_ [Idam	Idam			
Pucch	Idem	Idem	er k	Idem	Idem	v		
· l'elgines	Idem	Paris 7	,,	Idem	Idem	r -		
Fabre	Idem	Paris R. P			Idem	•		
Ferriès	$Idem \dots $	Paris 32	e i	Idem	ldem	#		
Beauchamp	$Idem \dots $	Paris 22		Idem	Idem	E		
Barrière	$Idem \dots $	Ligne de Lyon	n	Idem	Ligne du Sud-Ouest	ŧ		
roment	Idem	Paris 83	"	Idem	Ligne du Nord	ħ		
Nonhol	Idem	Ligne du Sud-Ouest		Idem	Ligne de l'Est			
TOGOCI	EGGHL	Paris R. P		idem	Ligne du Sud-Ouest			

NOMS	SITU	SITUATION ANGIENNE.			SITUATION NOUVELLE.			
. ROMO	·	RÉSIDENCES			RÉSIDENCES			
. DIS AGENTS.	GRADES.	ou	TRAITE-	GRADES.	ou	TRAITI		
		services.	MENTS.		services.	MENTS		
		Control of the Contro	fr.			fr.		
MM. Amouroux	Surnumérre.	Paris R. P		Surnumér ^{re}	Paris 15	. #		
Amar		Lyon, central	1	Idem	Marseille, central	ĸ		
Breton		Paris 25		Idem	Paris 45	1		
Dupont				ldem	Paris 54	a		
Miles Deneux		Valenciennes	t	Employée	Douai	1,200		
Laurent		Saint-Pourçain	1	Idem	Moulins R. P	1,00		
Decens	3	Argenton-sur-Greuse		Idem	Saint-Pourçain	1,00		
Polyet		Dijon	1 1	Idem	Beaune	1,00		
Gousset	1	Bourbonne-les-Bains		Idem	Dijon, central	1,00		
Calmels (M	1	Valence	1	Idem	Valence, téléphone.	1		
. , ,	T Open to the	Y & 161106	"	i reconcilia i i i i i i i i i i i i i i i i i i	,] -,		
A.).	Aida	Bezouce (Gard)	l II	Iden	Beaucaire	1,00		
		Bolbec	l		Angers R. P	1,20		
M ^{me} Poulovin	Aida	Villedien-les-Poëles	1 '	Idem	1 .	1,00		
Miles Lecardonnel		_	1 '	Idem	Lunéville, téléph	1,00		
•	Employée	Nancy, central	1 -	Idem	Nancy, central	! - '		
M ^{mes} Vartier		En disponibilité,		Idem	Idem			
		Idem		•	Dunkerque, port	1		
MSwanghedeana	A.L.	Tourcoing, téléph.	1,100	Idem	Tourcoing, téléph.			
		Lillers	1 '		Cambrai			
	Employée	Caudry, téléphone.		Idam	Gaudry, téléphone	_		
	Idem	Roubaix, téléphone.	1	Idom	Koubaix, téléphone	1 7 00		
Leclaire	ldem	Boulogne-sur-Mer, Capécure.	1,000	mem	Inogram, terephone	1,00		
		Idem		ļ	Boulogne-sur-Mor, Gapécure.			
Hubert	Employée	Tourcoing, télèph.	1,100	5 u -	Valenciennes			
Hornez	Aide	Wallers		Idem	Tourcoing, téléph.	1		
	Employée	1	1,200	Idem	1 7 1	1		
Mmes Dalhousic	Idem	Pont-l'Evêque		Idem	/			
	. Idem	, <i>*</i>		Idem				
Mile: Chappaz		Paris	•	Idem	/ -			
	. Idem	Gorron (Mayenne)	,	Idem	Pont-l'Eveque			
Mmo Carles		En disponibilité		Idem	Niort, téléphone.			
MIle Charron	1	Limoges-Garibaldi .		Idem	Limoges, central.			
Heliès	. Idem	Limoges, central.	1,100	Idem	Limoges-Garibaldi	1		
	. Postulante			Idem	1 	1		
Poulet	. Employée	Paris B	. 1,300	Surveillante.	4 ·			
Mmes de Locatelli.	1	1		Employée	Idem			
	. Idem			Idem	Paris G	1		
MHe Richard		1	[Idem	1	1		
MmcsMallandet	1	- -	. 1,000	Idem	I -	1 - ~ -		
	. Idem	•	1					
	. Idem		, 1,100		Paris K			
Miles Conan	•	1		Idem	Paris, central	. 1,00		
		Idem		Idem	Idem	$\cdot 1,00$		
_	. Idem	l	- 1	Idem		. 1,00		
	. Idem	I .	i	Idem	1			
	. Employée		1 - ^ -	ı	1			
	. ldem	1	1		1	1		
MmesRuby	E .		1	T	l	. 1,20		
	la Idem	Idem	. 1,200	Idem				
Duon	. Idem	1		•	l			
MHesDemurat	. Idem	. Idem	. 1,400	Idem	1			
	. Idem	1	1	Idem		I		
	. Idem	I _	1 ~ ' ~ ~ ~	•	. Paris 93	. 1,3		
	. Idem	1	1 - 1	•	1	. 1,3		
M ^{me} Mulard	h		1	•	1	I		
Miles Bontemps		1		Ī	l			
	Aide	[_	1 '	Idem	1	I - ^		
	Postulente.			Idem	i	ہ ٔ ـ ا		
<u> </u>	1			Idem	l 4			
	. Idem	•		.	^	1.~ ~		
[[],,	1 Commission	. Cognac	. 11,000	Idem	. Bergerac	, 1 5 . 11		

2242534 60	NOMS	SITU	ATION ANCIENNE.	416	SITU	ATION NOUVELLE	
Section of the second	DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ON SERVICES.	TRAITE- MENTS.
	Bonhoure	Postulante Idem Employée Postulante Aide Employée Postulante Employée Postulante Employée Aide Lidem Aide Lidem Aide Lidem Aide Lidem Lide	Ydes (Cantal) Toulouse Bordeaux, téléph Tarbes Ally (Cantal) Angers, rue d'Anjou Peneran (Finistère). Valognes Anzin Fourmies, téléph Hesdin Idem Château-du-Loir En disponibilité Gaillefontaine	1,100 1,200 1,000 1,000 1,000 1,000 1,000	Idem Idem	Cognac	1,000 1,000 1,100 1,000 1,000 1,000 1,000 1,000 1,000 1,000 1,000 1,000
	Mile Carpentier Mile Veuve Trinque. Pech Mile Henrat (LM.) Mile Henrat (LM.) Mile Monteil (J1.). Mile Monteil (J1.). Mile Bouscary Jacquet (M Fi.). Bresson (M.). Gidoin (LH.).	Employée Idem Postulante Aide Employée Idem Idem Postulante Idem Idem Idem Idem Idem	Gisors. Limoges-Garibaldi. Agen. Ghatou, téléphone. Paris K. Paris 38. Paris 86.	1,000 1,000 1,000 1,000 1,400	Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem	Rouen, Bourse	1,000 1,000 1,000 1,400 1,000 1,000
the second of the second second second second second second second second	Mme Faverial née Patoux. M11e1Bargeas Rioux Jouy Mme Vigné Charré M11c Didier Mme Foix M11es Pajanacci Lucotte Boularan (G MLH.)	Employée Idem Aide Employée Idem Postulante Postulante Postulante	Paris K. Bougival. Idem Paris, central. Lyon, central. Paris 51.	1,000 1,100 1,800	Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem	· · · · ·	1,000 1,000 1,000 1,100 1,800 1,000 1,500 1,000 1,000
Secretary and the second secon	Ayard. Pichery Cazaméa Boularan (C N.). Parisot M ^{mes} Bramond Moine	Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem	Paris 62. Paris 70. Idem. Paris 51. Paris 62. Idem. Paris, central.	1,100 1,100 1,100 1,200 1,200 1,400	Idem	Idem	1,200 1,400